




# PROJET PÉDAGOGIQUE

*Année scolaire 2023-2024*

INSTITUT DE FORMATION  
EN SOINS INFIRMIERS  
Etablissement Public de Santé  
Alsace Nord (E.P.S.A.N)  
141, avenue de Strasbourg  
BP 83 – 67173 BRUMATH CEDEX  
☎ 03.88.64.61.56  
☎ 03.88.64.57.45  
✉ [ifsi@ch-epsan.fr](mailto:ifsi@ch-epsan.fr)  
🌐 [www.ch-epsan.fr](http://www.ch-epsan.fr)





 <p><b>EPSAN</b> Etablissement Public de Santé Alsace Nord Institut de Formation en Soins Infirmiers Formation Infirmière - Formation Aide-Soignante</p>	<p><b>Projet Pédagogique</b></p> <p><b>Année scolaire 2023-2024</b></p>	Version : 9
		Pages : 71

## SOMMAIRE

1. LA PRÉSENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION.....	6
2. LES TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES .....	8
3. NOS VALEURS .....	10
4. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DISPOSITIF DE FORMATION .....	13
4.1 AXES FONDAMENTAUX IDENTIFIES PAR L'EQUIPE PEDAGOGIQUE POUR EXERCER LES METIERS D'INFIRMIER ET D'AIDE-SOIGNANT.....	13
4.2 LES FINALITES PEDAGOGIQUES .....	15
4.3 LA PEDAGOGIE, UN ANCRAGE DANS UN ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL REFLECHI.....	19
5. LA PLACE DE L'APPRENANT .....	20
5.1 ETRE APPRENANT A L'IFSI DE L'EPSAN, DEUX ENGAGEMENTS IMPORTANTS .....	21
5.2 LE BIEN ETRE DES ETUDIANTS/ELEVES : UNE PREOCCUPATION MAJEURE DE L'EQUIPE DE L'IFSI DE L'EPSAN .....	22
5.3 ACCESSIBILITE DE L'INSTITUT DE FORMATION DE L'EPSAN AUX APPRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP .....	23
6. LES RESSOURCES HUMAINES.....	24
6.1 LA COMPOSITION DE L'EQUIPE .....	24
6.2 LES MISSIONS DES MEMBRES DE L'EQUIPE .....	25
7. L'ORGANISATION.....	26
8. APPROCHE PÉDAGOGIQUE.....	27
8.1 LES COURANTS PEDAGOGIQUES .....	27
8.2 LA REFLEXIVITE .....	29

8.3 LE SUIVI PEDAGOGIQUE .....	31
8.4 LA PLACE DES PATIENTS DANS LE DISPOSITIF DE FORMATION DE L'IFSI/IFAS DE L'EPSAN .....	32
8.5 L'APPRENTISSAGE PAR LA SIMULATION EN SANTE.....	32
8.6 LA CLASSE INVERSEE.....	33
8.7 UNE FORMATION EN ALTERNANCE.....	34
8.8 LA RECHERCHE EN SOINS INFIRMIERS.....	41
8.9 LE PROJET IN SITU : UN PAS VERS LA PROFESSIONNALISATION .....	42
8.10 LE DIPLOME UNIVERSITAIRE DE REANIMATION ET URGENCES VITALES (DU RUV) .....	42
8.11 LE SEMINAIRE DE FIN DE FORMATION INFIRMIERE ET FORUM DE RECRUTEMENT POUR LES ETUDIANTS INFIRMIERS ET LES ELEVES AIDES-SOIGNANTS .....	42
8.12 L'EVALUATION .....	43
9. NOS INTERLOCUTEURS ET NOS PARTENAIRES .....	45
9.1 LES ADMINISTRATIONS DE CONTROLE ET DE TUTELLE .....	45
9.2 LES PARTENAIRES EXTERIEURS.....	46
9.3 LES PARTENAIRES INTERNATIONAUX.....	46
10. L'ÉVALUATION DU DISPOSITIF DE FORMATION.....	48
10.1 LA MISE EN PLACE D'UNE DEMARCHE QUALITE .....	48
10.2 UNE EVALUATION DU DISPOSITIF A TOUTES LES ETAPES DU PROCESSUS .....	48
CONCLUSION .....	49
BIBLIOGRAPHIE.....	50
ANNEXES.....	52



## INTRODUCTION

*« Il n'est de désir plus naturel que le désir de la connaissance »  
(MONTAIGNE M., Les essais III, 1580)*

Le projet pédagogique précise les finalités et les moyens réservés à la formation. Il formalise également l'engagement de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) et Aides-Soignants (IFAS) de l'EPSAN dans une dynamique d'optimisation du processus de professionnalisation des étudiants et des élèves. Pour cela, l'équipe pédagogique souhaite évoluer dans une organisation apprenante telle que le décrivent ARGYRIS C. et SCHON D. (2002) :

*« Ce sont les leçons tirées de l'investigation, du recul critique sur l'action, qui induisent ces changements. Au demeurant, des nombreux travaux sur les organisations apprenantes, nous retiendrons les caractéristiques suivantes :*

- *une efficacité qui résulte d'une capacité individuelle et collective à analyser et résoudre des problèmes, à confronter les points de vue, à s'appuyer sur la créativité ;*
- *un fonctionnement souple et flexible, avec un objectif de responsabilisation, où le management doit savoir déléguer et s'appuyer sur l'autonomie du personnel ;*
- *une logique dynamique et proactive, où les circuits et les procédures visent plus à fournir des outils et des supports qu'à générer du contrôle ; ce qui signifie souvent une profonde révision des cultures d'organisation ».*

Le projet de formation de l'IFSI/IFAS de l'EPSAN est le résultat d'un travail partagé et porté par l'équipe pédagogique. En posant les fondements et les orientations des formations dispensées à l'Institut, ce projet représente le socle de références sur lequel repose le travail de l'équipe pédagogique. Aussi s'il s'adresse aux cadres de santé formateurs, il est également destiné aux étudiants et élèves et aux professionnels de terrain.

# 1. LA PRÉSENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION

L'institut de formation en Soins Infirmiers et Aides-soignants de l'EPSAN a été créé en 1974. Il s'agit d'un établissement public, rattaché à l'Etablissement Public de Santé Alsace Nord (EPSAN).

Situé à Brumath, commune de 10 000 habitants, à 20 kilomètres au Nord Est de Strasbourg, l'IFSI/IFSAS s'inscrit à la fois dans le tissu social et économique de la ville mais aussi dans le territoire de santé N°1 (Haguenau). L'Institut de formation participe au développement du processus d'apprentissage régional, en région Grand Est.

Le territoire de santé de Haguenau, avec 356 509 habitants pour 2 659,1 km<sup>2</sup>, a une densité de population légèrement supérieure à la moyenne nationale. Le pourcentage de personnes de 75 ans est proche de la moyenne nationale (8,0 % contre 8,7 %) et le pourcentage de moins de 20 ans inférieur à la moyenne nationale (23,7 % contre 24,8 %), alors que le taux de jeunes diplômés est supérieur à la moyenne française. La structure sociale est marquée par un très important effectif d'ouvriers par rapport aux cadres : on y dénombre 331,9 ouvriers pour 110 cadres (contre 137,6 au plan national).

Concernant les professionnels libéraux, le territoire présente une densité proche de la moyenne nationale pour les médecins généralistes. La densité d'infirmiers libéraux est inférieure à la moyenne nationale, mais ne tient pas compte de l'offre de Services de soins infirmiers à domicile et des Centres de soins infirmiers.

Depuis 2005, la responsabilité relative aux fonctionnements des Instituts de Formation Paramédicaux est dévolue aux compétences de l'Etat. Sur le plan pédagogique, l'Institut de Formation de l'EPSAN est soutenu par l'Agence Régionale de Santé (ARS), conseillé et soutenu par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS). Conformément à la loi n°2004-809 du 13 août 2004, le financement de l'IFSI/IFAS est conféré au Conseil Régional Grand Est. L'IFSI/IFAS est partenaire avec l'Université de Médecine de Strasbourg par le biais d'un Groupement de Coopération Sanitaire.

L'IFSI/IFAS assure les missions de formation initiale de professionnels définies par la réglementation nationale (Arrêté du 31 juillet 2009). L'Institut prépare au diplôme d'Etat d'Infirmier (3 ans) et d'Aide-Soignant, cursus complet et partiel (12 mois), en s'appuyant sur les référentiels de formation réglementaires.

Agréé pour un quota de 71 étudiants en soins infirmiers et de 26 élèves aides-soignants, l'IFSI/IFAS de l'EPSAN compte actuellement 239 étudiants et élèves en formation initiale, encadrés par une équipe de 12 formateurs.

L'équipe pédagogique est engagée dans la réussite des étudiants en soins infirmiers et des élèves aides-soignants et propose un suivi pédagogique personnalisé à chaque apprenant.

Les cours sont dispensés soit en présentiel, soit en distanciel.

Des moyens pédagogiques intégrant les nouvelles technologies sont à la disposition des étudiants, des élèves et des formateurs :

- **Connexion WIFI**
- Accès à l'**espace numérique** de travail de l'Université de Strasbourg,
- Mise en réseau avec la Bibliothèque Universitaire de Strasbourg ainsi qu'une mise à disposition d'**abonnements à des revues numérisées** spécifiques aux professions paramédicales,
- 1 espace équipé en simulation en santé permettant aux étudiants et élèves de s'entraîner au plus proche de la réalité des soins

Des stages diversifiés répondant aux exigences des référentiels de formation et au projet professionnel de l'apprenant sont proposés.

De locaux, inaugurés en 2006, offrent un dispositif de formation propice à l'apprentissage. L'adaptation de la structure aux nouvelles stratégies d'enseignement (WIFI, simulation en santé, tableau numérique...) permet de maintenir un haut niveau d'exigence pédagogique.

## 2. LES TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES

Notre projet a été élaboré dans le respect des textes réglementaires déclinés ci-dessous :

### INSTITUT

**Arrêté du 10 juin 2021** portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique

**Loi du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances

### AIDE-SOIGNANT

**Article D. 4391-1** du Code de la Santé Publique

**Article R. 4311-4** du Code la Santé Publique

**Articles R. 4391-2 à R. 4391-7** du Code de la Santé Publique

**Arrêté du 25 janvier 2005** relatif aux modalités d'organisation de la validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant

**Arrêté du 21 avril 2007** modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux (modifié par l'arrêté du 20 avril 2012)

**Circulaire DGOS / DGS / RH / MC / 2010 / 173 du 27 mai 2010** relative à l'obligation d'obtenir l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences pour l'exercice à la fonction de certaines professions de santé

**Arrêté du 7 avril 2020** relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture

**Arrêté du 10 juin 2021** relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Aide-Soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

### INFIRMIER

#### Extraits du Code de la santé publique :

**Articles L. 4383-1 à L. 4383-6** du Code de la Santé Publique

#### **Partie législative – Livre III – Titre 1<sup>er</sup> : Profession d'Infirmier ou d'Infirmière**

- Exercice de la profession : Articles L. 4311-1 à L. 4311-29
- Organisation de la profession et règles professionnelles : Articles L. 4312-1 à L. 4312-9
- Dispositions pénales : Articles L. 4314-1 à L. 4314-6



## **Partie règlementaire – Livre III – Titre 1<sup>er</sup> : Profession d’Infirmier ou d’Infirmière**

- Actes professionnels : Articles R. 4311-1 à R. 4311-15
- Personnes autorisées à exercer la profession : Articles D. 4311-16 à D. 4311-33 et R. 4311-34 à R. 4311-41
- Diplômes de spécialité : Articles D. 4311-42 à D. 4311-51
- Inscription au tableau de l’ordre : Articles R. 4311-52 et R. 431152-1
- Règles communes d’exercice libéral : Article R. 4311-53
- Règles d’organisation de l’ordre national des infirmiers : Articles R. 4311-54 à R. 4311-55, D. 4311-56 à D. 4311-88, R. 4311-89 à R. 4311-94

## **Code de déontologie des infirmiers**

- Décret n°2016-1605 du 25 novembre 2016 : Articles L. 4312-2, R. 4312-1 à R. 4312-92

## **Titre VIII – Dispositions communes et compétences respectives de l’Etat et de la Région**

- Haut conseil des professions paramédicales : Articles D. 4381-1 à D. 4381-6

**Arrêté du 21 avril 2007** modifié notamment par les arrêtés du 17 avril 2018 et du 17 janvier 2020 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

**Arrêté du 28 septembre 2001** modifiant l’arrêté du 23 mars 1992 modifié relatif au programme des études conduisant au Diplôme d’Etat d’Infirmier

**Décret n° 2010-1123 du 23 septembre 2010** relatif à la délivrance du grade de licence aux titulaires de certains titres ou diplômes relevant du livre III de la quatrième partie du Code de la Santé Publique

**Arrêté du 31 juillet 2009** modifié relatif au Diplôme d’Etat d’Infirmier (modifié par les arrêtés des 26 juillet 2013, 26 septembre 2014, 18 mai 2017 et 13 décembre 2018)

**Circulaire DGOS / DGS / RH / MC / 2010 / 173 du 27 mai 2010** relative à l’obligation d’obtenir l’Attestation de Formation aux Gestes et Soins d’Urgences pour l’exercice à la fonction de certaines professions de santé

**Loi n°2018-166 du 8 mars 2018** relative à l’orientation et à la réussite des étudiants

**Décret n° 2018-564 du 30 juin 2018** relatif à la contribution prévue à l’article L.8415 du code de l’évaluation

**Arrêté du 12 juin 2018** modifié relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé

**Arrêté du 3 janvier 2019** relatif au cadre national sur les attendus de la formation conduisant au diplôme d’Etat d’infirmier

**Arrêté du 29 mai 2020** relatif aux aménagements de la formation en soins infirmiers et aux modalités de délivrance du diplôme d’Etat d’infirmier dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19

**Arrêté du 15 mai 2020** relatif à l’adaptation des modalités d’admission à la formation en soins infirmiers dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19

## 3. NOS VALEURS

*« La valeur n'est pas une vérité, la vérité n'est pas une valeur mais les deux existent séparément. Il y a d'un côté ce qui relève de la connaissance, de la vérité : deux et deux font quatre, la terre tourne autour du soleil ; de l'autre, ce qui relève de la valeur, de la morale, c'est-à-dire de jugements individuels. »*  
COMTE-SPONVILLE A., 1994

Notre projet s'appuie sur des valeurs fondamentales choisies et partagées par l'ensemble de l'équipe pédagogique. Ces valeurs impliquent également les apprenants durant leur cursus de formation. Pour l'équipe pédagogique elles « orientent l'action [de l'apprenant] en lui fixant des buts et des idéaux, en lui soumettant une morale de l'action afin qu'il puisse juger de ses actes tout en lui permettant de se construire une éthique professionnelle » (PEOC'H N., CEAUX C., 2012, p. 55).

Les valeurs fédérant l'équipe pédagogique sont déclinées ci-dessous.

### **L'humanisme :**

Nous soutenons que l'humain est un être de relation. C'est à travers la qualité des rapports qu'il établit avec son environnement que peut se réaliser son « cheminement vers l'actualisation de ses ressources » (CHALIFOUR I., 1989, p.3).

En pédagogie, notre projet est centré sur l'apprentissage pour le développement des compétences professionnelles.

### **Le respect :**

La valeur fondamentale fédératrice de l'équipe pédagogique est le respect. Cette valeur humaine est indispensable dans la prise en soins. Elle implique pour chacun des acteurs (l'étudiant, l'élève, l'équipe pédagogique, les autres partenaires) les uns avec les autres et envers soi-même :

- Tolérance
- Honnêteté
- Loyauté
- Transparence
- Authenticité

Le respect des valeurs citées crée la confiance nécessaire à toute relation humaine, pédagogique et soignante.

**Egalité, non-discrimination et diversité :**

La notion de diversité met en perspective la définition du collectif et plus largement, du rapport à la différence dans une communauté. La conception de la lutte contre les discriminations, développée en France s'appuie en effet sur le principe d'égalité de traitement, tandis que les politiques de diversité renvoient à une valorisation des caractéristiques individuelles. L'idéal du vivre ensemble n'est jamais atteint et suppose une permanence des efforts, un cadre, une démarche pour faciliter la coopération et l'inclusion (selon MONTARGOT N., PERETTI J-M, 2014, p.183).

**L'équité :**

Il s'agit d'un juste traitement des situations dans un contexte défini afin de donner une chance d'évolution de chaque étudiant, élève, individu/personne, sans l'attente d'un résultat similaire.

Selon le glossaire associé à la Charte de la diversité en entreprise (MEHAIGNERIE L., SABEG Y., 2004), elle appelle des notions de « justice naturelle et éthique dans l'appréciation par tous et chacun de ce qui est dû à chacun au-delà des seules règles du droit en vigueur ».

**La citoyenneté :**

Un citoyen français jouit de droits civils et politiques. Néanmoins, la citoyenneté se définit également par :

- La civilité : il s'agit d'une attitude de respect, à la fois envers les autres citoyens mais aussi envers les lieux et les espaces publics. C'est une reconnaissance mutuelle et tolérante des individus entre eux, au nom du respect de la dignité de la personne humaine, qui permet une plus grande harmonie au sein de la société.
- Le civisme : il consiste à titre individuel, à respecter et faire respecter les lois et les règles en vigueur, mais aussi avoir conscience de ses devoirs envers la société.
- La solidarité : dès lors que les citoyens ne sont pas de simples individus juxtaposés, mais un ensemble d'hommes et de femmes attachés à un projet commun, la solidarité s'impose. Elle correspond à une attitude d'ouverture à autrui, illustrant le principe républicain de fraternité. La solidarité consiste à venir en aide aux démunis.

Développer une véritable culture citoyenne au sein de l'IFSI est une priorité pour l'équipe pédagogique. Elle se concrétise dans la création et l'investissement des espaces de dialogue entre les apprenants et l'équipe, notamment grâce à la section relative à la vie étudiante. Celle-ci peut s'avérer être un levier d'action d'amélioration de la qualité de vie et de formation au sein de l'IFSI.

Au même titre, la fluidité des liens entre l'association des étudiants et l'équipe pédagogique participe à cette démarche.

**Le partage :**

Pour l'équipe pédagogique, le partage est une valeur importante. Il s'agit de savoir travailler ensemble dans le même sens en respectant l'individu, ses idées, ses choix ainsi que les actes de chacun.

Etre complémentaire dans le groupe, cela implique d'apporter entraide et soutien afin de faire progresser l'autre.

**L'universalisme (selon la typologie des « Dix valeurs de référence », (SCHWARTZ S., 2006)) :**

Cette valeur contribue à l'établissement de relations sociales positives. Elle est utile principalement lorsque les membres d'un groupe entrent en relation avec d'autres groupes auxquels ils ne s'identifient pas facilement. La bienveillance, le respect de l'altérité sont des composantes de l'universalisme.

Cette valeur trouve sa place dans la rencontre de l'autre que celui-ci soit une personne soignée, une famille, un membre d'une équipe de soin. L'interculturalité, proposée au sein de notre cursus de formation, permet également la confrontation avec d'autres jugements de valeurs.

**La sollicitude :**

La « sollicitude indique le souci avec lequel on s'applique à s'intéresser à quelqu'un, comme un « se-préoccuper-du-sort-des autres » (SANCHEZ HURTADO A-J, 2020, p.55). Elle revêt ainsi le forme d'une réponse aux besoins des autres.

Elle exprime une intelligence sensible au service de la conduite de la vie d'un autre dans le besoin (SANCHEZ HURTADO A-J, 2020, p.55).

**La stimulation (selon la typologie des « Dix valeurs de référence », (SCHWARTZ S., 2006)) :**

Cette valeur encourage l'enthousiasme, la nouveauté et les défis à relever dans la vie. Les valeurs de stimulation découlent du besoin vital de variété et de stimulation. Elles permettent de maintenir un niveau d'activité optimal et positif tout en écartant la menace qu'amènerait un niveau trop élevé de stimulation. Ce besoin vital est probablement en relation avec ceux qui sous-tendent les valeurs d'autonomie.

**L'autonomie :**

L'équipe pédagogique s'engage à mettre en œuvre des méthodes pédagogiques qui favorisent un développement de l'autonomie.

Cette autonomie des acteurs de la formation est une valeur pour :

- Son aspect fondamental dans la relation à l'autre, que ce soit dans une situation pédagogique ou dans une situation de soins.
- Pour le professionnel en devenir.

Cela implique de la part de chaque acteur une nécessité d'engagement et de responsabilité.

**Le courage :**

Cette valeur a été mise en exergue, dans le monde de la santé, durant la crise sanitaire, Covid 19 en 2020. En effet, les équipes soignantes ont dû « affronter une maladie inconnue, travailler plus que prévu, réaliser des tâches méconnues. Avoir le courage de continuer à soigner alors que le virus apparait, que le matériel de protection fait défaut, que les propres collègues s'infectent de la maladie qu'on combat. » (TRAGA S., 2020, p.60).

## 4. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DISPOSITIF DE FORMATION

L'IFSI/IFAS a pour ambition de former des professionnels, aides-soignants et infirmiers, compétents pour « prendre en soin » l'utilisateur dans leur lieu d'exercice professionnel futur en lui proposant un parcours individualisé de professionnalisation. La formation dispensée au sein de l'IFSI/IFAS de l'EPSAN vise à amener l'apprenant à devenir :

- pour l'étudiant infirmier, un « praticien autonome, responsable et réflexif » (Arrêté du 31 juillet 2009, annexe III),
- pour l'élève aide-soignant, « en tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée » (Arrêté du 10 juin 2021 – Annexe 1),

en lui proposant un parcours individualisé de professionnalisation.

Ceci dans le but d'acquérir des valeurs professionnelles, une démarche de réflexion sur les pratiques soignantes et le sens des responsabilités. Les aspects humains, éthiques et juridiques soutiennent l'engagement professionnel futur.

### 4.1 AXES FONDAMENTAUX IDENTIFIES PAR L'EQUIPE PEDAGOGIQUE POUR EXERCER LES METIERS D'INFIRMIER ET D'AIDE-SOIGNANT.

L'équipe de l'IFSI de l'EPSAN met au cœur de la posture soignante, la relation d'aide désignant l'activité du soin à une personne mais aussi le souci de la réception de ce soin.

Le concept de « care » traduit comme le « prendre en soin », la capacité à s'occuper d'autrui et à lui porter attention. Ce concept a été développé dans le domaine des soins infirmiers par Jean Watson en 1998.

#### ➤ être dans une posture soignante

Par ailleurs, « Avant d'être éthique, le « care » est un travail. Prendre soin de l'autre, ce n'est pas penser à l'autre, se soucier de lui de façon intellectuelle ou même affective, ce n'est pas nécessairement l'aimer, du moins en première intention, c'est faire quelque chose, c'est produire un certain travail qui participe directement du maintien ou de la préservation de la vie de l'autre » (MOLINIER P., 2009), le cas échéant de l'accompagnement en fin de vie.

- **aller à la rencontre d'un usager, sujet dans une situation de vie particulière qui est la sienne**

Cette conception de l'utilisateur se fonde sur le respect de la personne, considéré comme un « être actif doté de compétences et d'initiatives » (PILZER P., 2005).

- **mobiliser et développer des compétences professionnelles**

Les compétences se construisent, elles ne se transmettent pas. L'équipe pédagogique caractérise la compétence selon la définition donnée par Jacques TARDIF (2003, p.37) : « Une compétence correspond à un savoir-agir complexe prenant appui sur la mobilisation et l'utilisation ou combinaison efficaces d'une variété de ressources de type interne (qui comprend connaissances, attitudes, valeurs et schèmes) et externe dans une famille de situations ». Autrement dit, la compétence résulte de la combinaison de savoir, de savoir-faire mais aussi de savoir-être, en fonction du cadre de perception que se construit l'auteur de la situation. La construction de la compétence repose sur l'existence d'une situation de départ permettant son transfert des ressources mobilisées vers d'autres situations.

La nécessité de développer les compétences professionnelles à partir du modèle constructiviste constitue un consensus de l'équipe de l'IFSI. Cette idée est défendue par JONNAERT (2009) : « une compétence suppose, (...) que [l'apprenant] pose un regard critique sur les résultats [de son activité] ». « Le sujet construit ses connaissances par une activité réflexive sur ce qu'il sait déjà en adaptant ses propres connaissances aux exigences de la situation à laquelle il est confronté et aux caractéristiques qu'il décode lui-même sur l'objet à apprendre ».

Le référentiel de formation s'articule autour de l'acquisition de 10 compétences requises pour l'exercice du métier d'infirmier et 11 pour le métier d'aide-soignant. Celles-ci sont mobilisées dans le « prendre soin » caractérisant le cœur des métiers de l'infirmier et de l'aide-soignant. La combinaison de ces compétences permet au futur professionnel d'agir avec pertinence dans les situations clefs prévalentes de la pratique soignante.

<b>Formation Infirmière</b> (Arrêté du 31 juillet 2009, annexe III)	<b>Formation des Aides-soignants</b> (Arrêté du 10 juin 2021, annexe II)
<p><b>Les compétences cœur de métier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier</li> <li>➤ Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers</li> <li>➤ Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens</li> <li>➤ Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique</li> <li>➤ Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs</li> </ul> <p><b>Les compétences transverses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires</li> <li>➤ Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer</li> <li>➤ Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins</li> <li>➤ Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle</li> <li>➤ Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques</li> <li>➤ Organiser et coordonner des interventions soignantes</li> <li>➤ Informer et former des professionnels et des personnes en formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation</li> <li>➤ Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage</li> <li>➤ Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels</li> <li>➤ Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés</li> <li>➤ Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins</li> <li>➤ Rechercher, traiter et transmettre, quel que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités</li> <li>➤ Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques</li> </ul>
--	---

## 4.2 LES FINALITES PEDAGOGIQUES

L'acquisition de savoirs, le développement de compétences professionnelles en situation (voir schéma structurant p. 20), la construction d'une identité professionnelle sont les finalités pédagogiques de l'équipe de l'IFSI.

Pour cela, l'équipe pédagogique prend en compte l'évolution des modèles professionnels pour mieux répondre aux besoins croissants de la population. Ainsi, les futurs acteurs de soins formés seront en mesure de répondre aux exigences du métier et aux spécificités, attentes et besoins en santé de la population. Dans le respect de la déontologie professionnelle, notre ambition est de former :

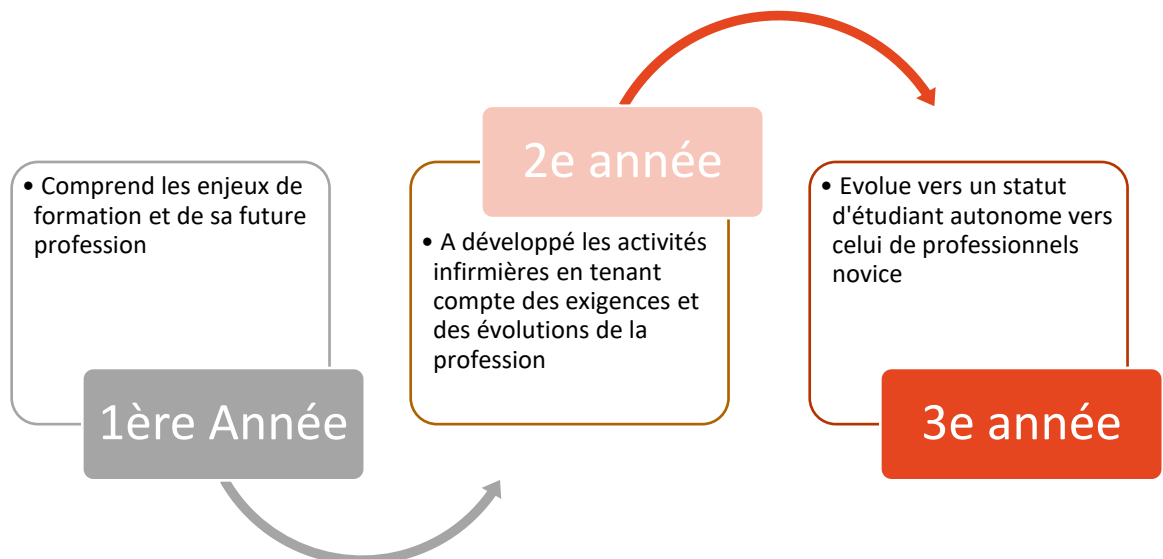
- **Un professionnel compétent**, dont le raisonnement clinique et l'approche holistique de la personne soignée, de son entourage et de son environnement, lui permettent d'agir en situation de façon efficace. L'Information et l'éducation du patient font partie intégrante du projet de soins.
- **Un professionnel responsable**, qui connaît et respecte son champ de compétences et son domaine d'autonomie, dans le cadre duquel il prend des initiatives adaptées. Il actualise ses connaissances et fonde sa pratique sur des données probantes afin d'aider la personne soignée à faire des choix éclairés. Il s'inscrit dans une approche d'éducateur de la santé.

- **Un professionnel engagé**, qui se questionne, explique et partage le sens de ses actes, et fait évoluer sa pratique professionnelle. Il participe à l'encadrement des stagiaires et des nouveaux professionnels. Il contribue à l'évolution de la profession en s'intéressant à l'évolution de la profession en s'intéressant au développement de la recherche en soins et des pratiques avancées.

Aussi, la formation va permettre à l'apprenant de progresser selon les niveaux de compétence. L'évolution de la progression est réfléchié à travers le profil attendu tout au long des formations.

#### Concernant les infirmiers :

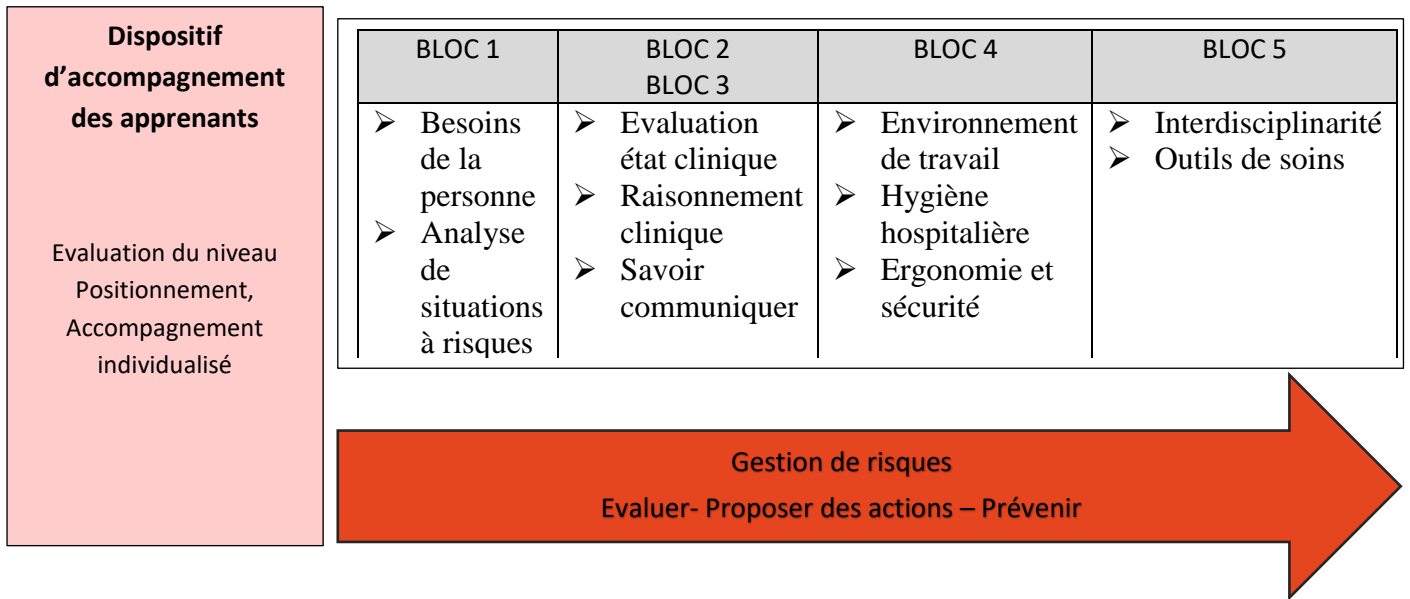
- En fin de 1ère année (L1) : L'étudiant comprend les enjeux de sa future fonction et comprend les enjeux de sa formation.
- En fin de 2e année (L2) : L'étudiant a acquis et développé les activités infirmières en tenant compte des exigences et des évolutions actuelles de la profession. Il s'inscrit dans une dynamique de construction de son identité professionnelle en devenant à la fois acteur et auteur de son processus de professionnalisation.
- En fin de 3e année (L3) : L'étudiant évolue du statut d'étudiant vers celui d'un professionnel novice. Il devient un infirmier entreprenant, se positionnant comme un acteur de santé porteur de solutions innovantes au sein d'une équipe pluri-professionnelle.



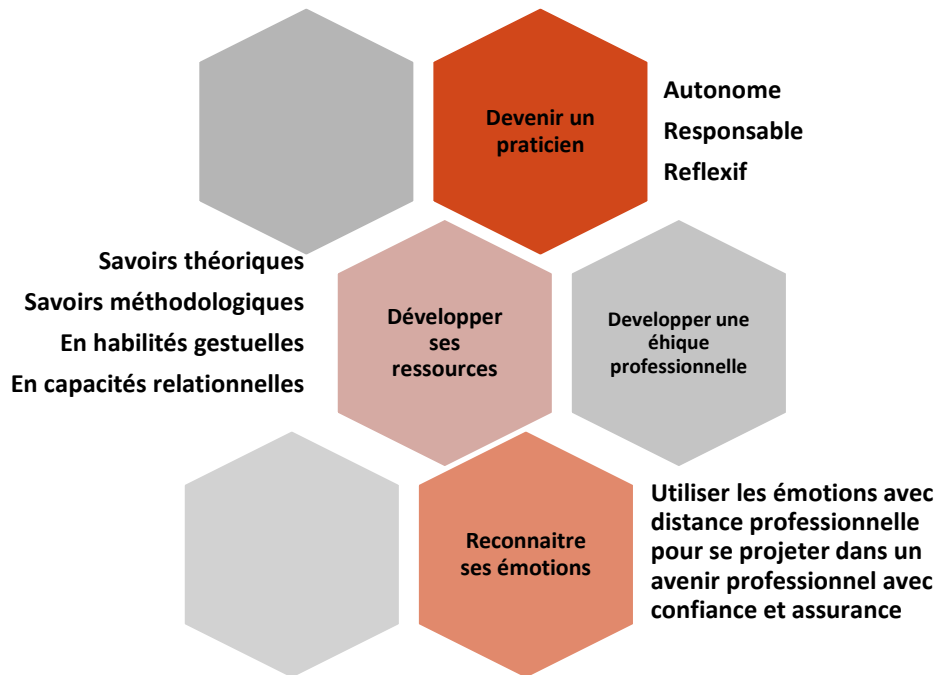
Les orientations pédagogiques sont détaillées dans l'annexe 1.

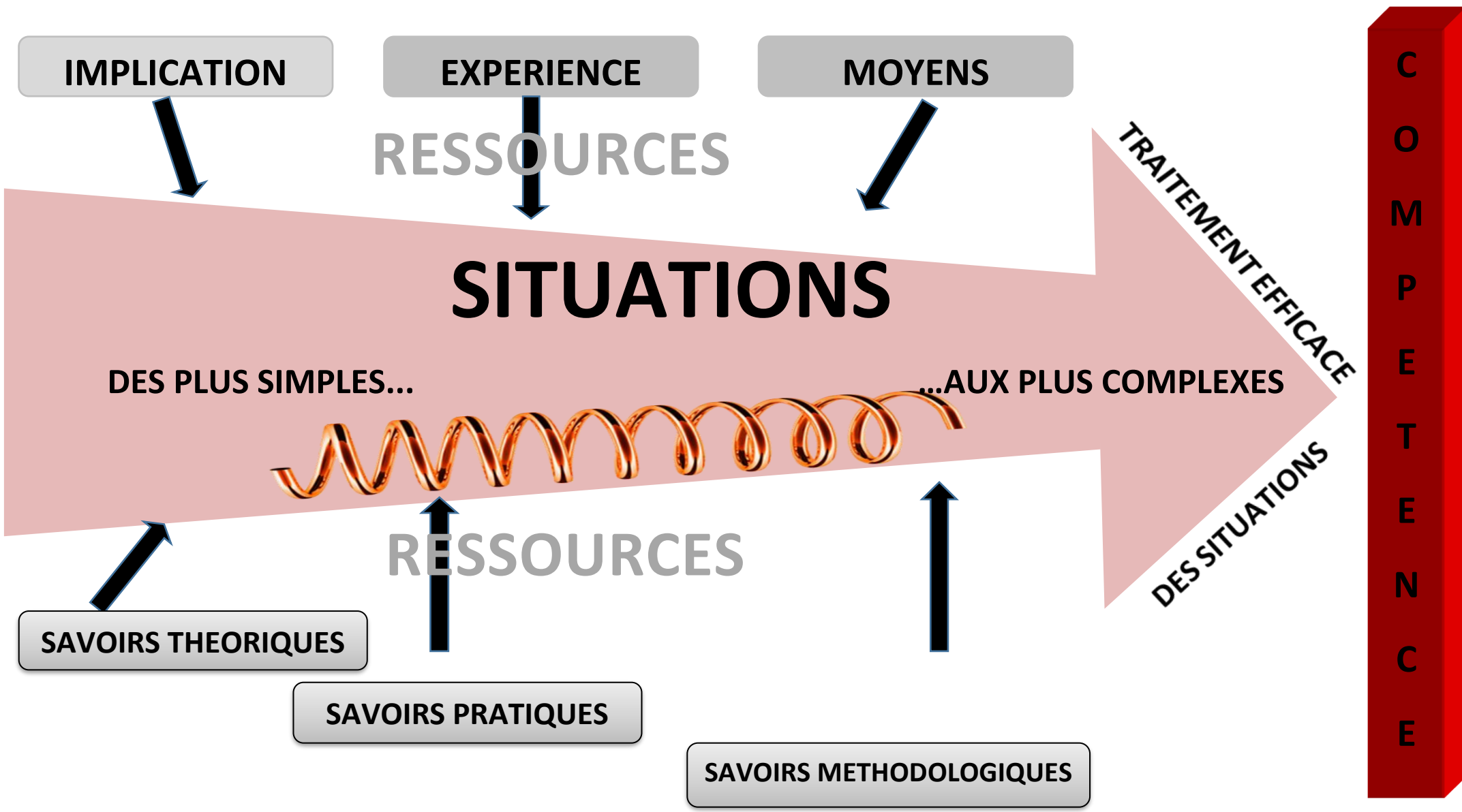


**Concernant les aides-soignants :**



**In fine, l'équipe pédagogique souhaite former des professionnels :**





### **4.3 LA PEDAGOGIE, UN ANCRAGE DANS UN ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL REFLECHI**

Afin de mettre en œuvre cet accompagnement spécifique, trois axes forts sous-tendent continuellement nos réflexions :

#### **4.3.1 La qualité de la formation et l'individualisation des parcours**

L'institut :

- est un établissement à taille humaine, attentif aux besoins des apprenants et à leur vécu de formation,
- est un lieu de questionnement des pratiques professionnelles et de développement d'une posture réflexive,
- construit des projets innovants mobilisant une pédagogie active et les NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication),
- est inscrit dans une démarche de certification qualité,
- propose des contrats pédagogiques spécifiques à certains apprenants,
- individualise les parcours de formation en vue d'une professionnalisation.

#### **4.3.2 L'ouverture vers l'extérieur**

L'institut :

- mobilise les différents acteurs de santé pour transmettre et partager leur expertise,
- s'intègre dans le paysage de la formation universitaire en étant rattaché à l'université de Strasbourg et en participant au groupe de travail sur le Grand Est,
- participe à différents groupes de travail sur le plan local, régional, national et international,
- permet la mobilité internationale et européenne.

#### **4.3.3 La recherche et l'innovation**

L'institut :

- est dans une dynamique de questionnement de ses pratiques en terme de formation et met en œuvre une démarche qualité,
- participe à des travaux de recherche dans le domaine des métiers de la santé et de la formation.

## 5. LA PLACE DE L'APPRENANT

Pour l'équipe de l'IFSI/IFAS de l'ESPAN, l'apprenant est un être singulier unique avec son histoire de vie, son degré de maturité, ses expériences personnelles et/ou professionnelles, ses capacités et ses compétences. L'apprenant est une personne dans ce qu'elle est et dans ce qu'elle est appelée à devenir, un sujet autonome et un être en formation (Revue trimestrielle Education permanente, mars 2021, p.163)

Ainsi l'apprenant est un adulte engagé dans un processus de formation qu'il a choisi, une personne au sein d'un groupe avec d'autres apprenants. Sa place est au cœur du dispositif de formation. L'étudiant en soins infirmiers/l'élève aide-soignant apprend durant son cursus de formation à participer au maintien ou à l'amélioration de l'état de santé de ses concitoyens. Sa mission en lien avec la santé publique est déterminante.



L'équipe pédagogique retient que le « rôle d'acteur » de l'étudiant en soins infirmiers / élève aide-soignant au sein de la formation est essentiel.

Les missions de l'apprenant à l'IFSI/IFAS de l'ESPAN sont multiples. Il s'agit pour lui de :

- S'impliquer dans toutes les situations d'apprentissage
- Développer et mobiliser ses savoirs

- S'autoévaluer en vue de progresser
- Participer à la dynamique de groupe
- Avoir un mandat de délégué de promotion pour certains.

S'engager dans la formation, c'est aussi s'engager en tant que délégué de promotion dans le cadre de la démocratie étudiante. Ceci implique pour l'apprenant de siéger aux instances :

Les étudiants en soins infirmiers (ESI) et élèves aides-soignants (EAS) :

- siègent avec voix délibérative aux instances suivantes :
  - L'instance compétente pour les orientations générales de l'Institut,
  - La section compétente pour le traitement des situations individuelles des étudiants / élèves,
  - La section compétente pour le traitement des situations disciplinaires,
  - La section relative à la vie étudiante.
- siègent avec voix consultative à la CSIRMT de l'EPSAN (ESI en 3<sup>ème</sup> année / EAS).
- participent également aux séances du GCS-IFSI ALSACE (ESI).

L'équipe pédagogique, notamment les coordinateurs de promotion, prépare les étudiants et élèves à assurer la mission de délégué en insistant sur l'importance qu'elle revêt au sein du dispositif de formation. Une réunion d'information est organisée en début de formation afin d'expliquer les différents rôles des délégués ainsi que les règles en vigueur. Des réunions préparatoires sont organisées avant les instances afin d'établir les points à inscrire à l'ordre du jour et de recueillir les points de vue des autres apprenants. Un temps de restitution du compte rendu des instances par les délégués est aussi prévu dans l'emploi du temps des étudiants et élèves.

## **5.1 ETRE APPRENANT A L'IFSI DE L'EPSAN, DEUX ENGAGEMENTS IMPORTANTS**

L'équipe pédagogique a dégagé deux ambitions renforçant l'engagement de l'apprenant :

- Susciter le plaisir d'apprendre
- Développer la pensée critique. L'évolution des contextes de travail, de l'état de santé de la population amènent les professionnels de santé à intervenir dans des situations de soins de plus en plus complexes. Parallèlement, la quantité grandissante des informations et des savoirs disponibles ainsi que l'obligation d'utiliser des connaissances et des techniques scientifiquement validées rendent plus que jamais indispensable l'exercice de la pensée critique.

### **Susciter le plaisir d'apprendre**

Une ambition de l'équipe pédagogique de l'IFSI de l'EPSAN est de susciter le plaisir d'apprendre auprès des apprenants. Selon Perrenoud, apprendre suppose de: Désirer, Persévérer, Interagir, Travailler son rapport au savoir, Prendre des risques, Changer, Se transformer. Au final « apprendre devient un métier dans un sens plus large : il faut s'approprier ses rites, son langage et ses ficelles, pour appartenir au « corps apprenant » » (Perrenoud, 2004).

- en permettant au plaisir d'apprendre de naître :  
Le désir d'apprendre n'apporte pas immédiatement le plaisir d'apprendre. Le plaisir d'apprendre naît alors :
  - des heures de tâtonnement et des instants d'émerveillement que le processus d'apprentissage offre,
  - de la rencontre entre notre intelligence et l'intelligibilité du monde,
  - d'une difficulté qui paraissait insurmontable dont on est venu à bout,
  - du fait de trouver la bonne posture ou pratique professionnelle,
  - d'une création, de la production, d'un signe de la connaissance acquise.
  
- en accompagnant le plaisir d'apprendre :  
La découverte du plaisir d'apprendre nécessite d'apprendre par soi-même ; de transmettre et de partager. L'équipe pédagogique a le devoir de mobiliser sans manipuler, de convaincre sans contraindre.  
L'équipe pédagogique accompagne la réussite et le plaisir de se dépasser en :
  - rectifiant les erreurs sans condamner,
  - entendant les erreurs sans dénoncer les fautes,
  - laissant entrevoir un progrès possible,
  - donnant des conseils mais pas des injonctions pour améliorer les résultats,
  - invitant l'apprenant à faire et refaire jusqu'à ce qu'il se découvre capable de se dépasser, d'accéder à ce qu'il n'aurait jamais imaginé être capable de faire.

*« Ce que j'apprends redouble mon désir d'apprendre. »  
Philippe Meirieu*

### **Développer la pensée critique**

L'évolution des contextes de travail, de l'état de santé de la population amènent les professionnels de santé à intervenir dans des situations de soins de plus en plus complexes. Parallèlement, la quantité grandissante des informations et des savoirs disponibles ainsi que l'obligation d'utiliser des connaissances et des techniques scientifiquement validées rendent plus que jamais indispensable l'exercice de la pensée critique.

## **5.2 LE BIEN ETRE DES ETUDIANTS/ELEVES : UNE PREOCCUPATION MAJEURE DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE DE L'IFSI DE L'EPSAN**

La réussite scolaire et l'insertion professionnelle des étudiants sont depuis toujours les objectifs principaux de l'équipe pédagogique et à raison. Pour autant, ces objectifs ne peuvent être atteints convenablement sans un épanouissement à la fois physique, psychologique et social de nos apprenants. Cette démarche s'inscrit également dans le cadre d'une préoccupation nationale.

L'équipe pédagogique a travaillé à la mise en place de projets visant à améliorer la vie des étudiants/élèves en étroite collaboration avec les étudiants et les élèves grâce à la mise en œuvre de deux projets favorisant la qualité de vie de ses étudiants/élèves :

- Une épicerie solidaire mise en place en partenariat avec le Lions Club de Brumath. Les étudiants/élèves ont identifié une liste de denrées non périssables, de produits d'hygiène et de fournitures scolaires. Ces denrées seront entreposées dans la salle de détente des apprenants. Les apprenants ayant des difficultés financières pourront avoir accès librement aux produits. Aucune condition n'est à remplir, le dispositif fonctionne sur la confiance, la préservation de la discrétion et de l'anonymat.
- A partir de la rentrée 2023-2024 l'équipe pédagogique de l'IFSI souhaite mettre en œuvre la possibilité aux apprenants, sur la base du volontariat de participer à une séance de yoga. Les objectifs de ces ateliers sont les suivants :
  - o Permettre à l'étudiant de s'autoriser un moment de détente, de bien-être et d'être en capacité de lâcher prise pendant les séances
  - o Permettre à l'étudiant d'être en capacité de réaliser lui-même des exercices dans les situations qui l'inquiètent
  - o Permettre à l'étudiant d'améliorer ses capacités de mémorisation, de concentration, d'organisation.
- L'assistante sociale du Personnel de l'EPSAN peut conseiller les étudiants dans la gestion de situations individuelles complexes.

### **5.3 ACCESSIBILITE DE L'INSTITUT DE FORMATION DE L'EPSAN AUX APPRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP**

L'institut de formation de l'EPSAN a la volonté de faciliter l'accueil des personnes en situation de handicap.

D'après la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, toute personne présentant un handicap tel que défini à l'article L 114 du Code de l'Action Sociale et des Familles peut demander un aménagement des modalités de sélection et de formation.

Cette même loi définit le handicap comme « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive, d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Plusieurs situations peuvent être rencontrées au cours d'un cursus de formation, qu'elle soit initiale, statutaire ou continue : celles d'élèves, étudiants pouvant présenter un handicap, permanent ou momentané.

Un référent handicap est nommé au sein de l'institut de formation.

Ces aménagements sont soumis à décision du directeur et/ou de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants et élèves.

Les demandes d'aménagement sont disponibles au secrétariat de l'IFSI et auprès des formateurs référents Handicaps.

Les locaux de l'IFSI sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

## 6. LES RESSOURCES HUMAINES

L'ensemble de l'équipe de l'IFSI participe à la mise en œuvre de développement des compétences des apprenants.

### 6.1 LA COMPOSITION DE L'EQUIPE

Sous la responsabilité du directeur de l'institut, l'équipe pédagogique, composée de 11 cadres de santé formateurs participe à la démarche pédagogique des apprenants.

A ce jour, 30 % des cadres formateurs possèdent un titre universitaire (diplôme universitaire et masters).

L'expérience professionnelle de l'équipe des cadres formateurs est fortement diversifiée. Elle se décline dans les domaines suivants :

MEDECINE	CHIRURGIE	AUTRES SPECIALITES	COMPETENCES SPECIFIQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réanimation médicale</li> <li>▪ Pneumologie</li> <li>▪ Oncologie</li> <li>▪ Cardiologie</li> <li>▪ Médecine générale et interne</li> <li>▪ Personnes âgées</li> <li>▪ Hépto-gastrologie</li> <li>▪ Addictologie</li> <li>▪ Néphrologie</li> <li>▪ Réanimation polyvalente</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Chirurgie digestive</li> <li>▪ Chirurgie cardiaque et cardio-vasculaire</li> <li>▪ Chirurgie générale et endocrinienne</li> <li>▪ Traumatologie – orthopédie</li> <li>▪ Bloc opératoire</li> <li>▪ Réanimation chirurgicale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Psychiatrie adulte, personnes âgées et pédopsychiatrie (Admission, CMP, hôpital de jour, urgences psychiatriques, SMPR...)</li> <li>▪ SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile)</li> <li>▪ Gériatrie : ESA (Equipe Spécialisée Alzheimer) – USLD - EHPAD</li> <li>▪ Hygiène hospitalière</li> <li>▪ Handicap</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Référent en sécurité transfusionnelle</li> <li>▪ Démarche qualité</li> <li>▪ EPP</li> <li>▪ Simulation</li> </ul>

Ces expériences sont renforcées par de nombreuses formations continues dont la formation de formateurs AFGSU de niveau 2 (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence) ainsi que de nombreuses formations à visée pédagogique.

L'ensemble des compétences développées permet à l'équipe d'œuvrer au bénéfice de l'apprenant tant dans l'enseignement clinique que dans le suivi pédagogique des étudiants et élèves.



## **6.2 LES MISSIONS DES MEMBRES DE L'EQUIPE**

### **La direction**

Elle est assurée par le directeur de l'IFSI, coordinateur des formations paramédicales, chargé du pilotage pédagogique et administratif général de l'institut. Le directeur définit la politique de formation ainsi que l'organisation pédagogique.

Il reçoit en entretien les étudiants/élèves pour les questions pédagogiques et règlementaires des parcours de formation et pour toutes les situations qui requièrent une décision du directeur.

Le directeur examine les demandes d'aménagement des modalités de sélection et de formation. Il les présente à la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants et élèves et notifie la décision à l'apprenant.

Le directeur est suppléé dans ses missions par un adjoint qui reçoit les étudiants/élèves en l'absence du directeur.

### **L'équipe pédagogique**

Les principales missions des cadres formateurs sont :

- Accompagner les étudiants en soins infirmiers et les élèves aides-soignants tout au long de leur parcours de formation, à l'institut comme en stage,
- Organiser, planifier et dispenser des séquences d'enseignement théorique et pratique,
- Guider les étudiants/élèves dans leurs travaux de recherche,
- Evaluer les étudiants/élèves,
- Assurer les relations avec les professionnels des terrains qui accueillent les étudiants/élèves en stage,
- Coordonner les intervenants externes vacataires qui participent à la formation.

Afin de compléter le dispositif de formation, l'équipe pédagogique bénéficie des apports des professionnels de proximité, de responsables de structures ainsi que de nombreux universitaires.

### **L'équipe administrative et de documentation**

Les secrétaires et la documentaliste contribuent par leur professionnalisme à la démarche de formation (mission d'accueil, suivi administratif individuel et de promotions, conseil et guide dans les recherches documentaires).

## 7. L'ORGANISATION

Le fonctionnement interne de l'IFSI/IFAS est basé sur la transversalité. La coordination des promotions infirmières et aides-soignantes sont assurées par un binôme de cadres formateurs.

Afin d'améliorer l'adéquation du projet pédagogique au référentiel de formation, les responsabilités des Unités d'Enseignement et des Unités d'Intégration pour les étudiants infirmiers ainsi que des blocs de compétences pour les aides-soignants sont attribués aux formateurs, cadres de santé et ou infirmiers, selon leurs compétences expérientielles.

Le suivi pédagogique est basé sur la continuité pédagogique : chaque cadre suit un groupe d'étudiants et élèves, de leur entrée en formation jusqu'à l'obtention de leur diplôme. Ce dispositif permet d'assurer une relation de confiance et un suivi individuel pour chaque étudiant tout au long de son cursus.

## 8. APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Afin d'avoir une vision partagée du dispositif de formation ainsi que des stratégies pédagogiques qui le caractérisent, l'équipe a trouvé un consensus sur les points développés ci-dessous.

### 8.1 LES COURANTS PÉDAGOGIQUES

Trois éléments importants se dégagent et c'est sur eux que s'appuiera la stratégie pédagogique:

- La construction de compétences
- La situation professionnelle
- L'alternance

**La stratégie pédagogique retenue à l'IFSI de l'EPSAN de Brumath est d'accompagner l'étudiant dans le « faire lorsqu'on ne [lui] dit plus comment faire » (ZARIFIAN P., 2004).**

Comme déjà évoqué préalablement, la construction et le développement des compétences a lieu au sein des situations professionnelles (rencontrées sur le terrain de stage ou proposées à l'IFSI), à partir de l'expérience passée de l'apprenant, de ses ressources et de celles proposées par le lieu d'apprentissage.

Aussi, l'équipe pédagogique de l'IFSI de l'EPSAN de Brumath propose des situations de soins tout au long de l'apprentissage :

- au sein des unités intégratives,
- au sein des unités ou des modules d'enseignement,
- dans le cadre des évaluations à partir de :
  - situations simulées,
  - supports audio visuels,
  - reprise de situations observées en stage vécues par l'étudiant ou l'élève,
  - forum théâtre ...

Afin de permettre ce travail, nous nous appuyons sur trois temps pédagogiques :

- la contextualisation des savoirs
- la décontextualisation des savoirs
- la recontextualisation des savoirs.

Ce dispositif est complété par un parcours de stage individualisé permettant à l'étudiant et à l'élève de progresser dans le développement des compétences indispensables à l'exercice de la profession d'infirmier ou d'aide-soignant.

## **Les théories d'apprentissage du constructivisme et du socio constructivisme ou la « présomption de compétence » (SERRES M., 2012)**

Si les formateurs proposent les conditions nécessaires à l'apprentissage, la participation de l'étudiant à la construction de ses compétences est indispensable. La compétence étant conçue comme « des connaissances en actes » (JONNAERT P., 2011), le formateur propose à l'étudiant des activités d'apprentissage qui lui permettront de problématiser et conceptualiser par lui-même pour développer ses habiletés cognitives (MEIRIEU, 2011). Ceci vise à favoriser une posture réflexive.

Il nous paraît donc juste de nous appuyer sur les théories d'apprentissage du constructivisme (VYGOTSKY L., 1985) qui donnent une place importante à la construction de connaissances. Celle-ci est accompagnée par le formateur, favorise le raisonnement de l'apprenant et nécessite une « activité intentionnelle de traitement de l'information et de construction de sens » (JOUQUAN J., BALLE P., 2003, p.163-175). Elles s'opposent ainsi aux théories traditionnelles qui visent plus simplement un apport de connaissances.

Ainsi, les théories d'apprentissages du constructivisme répondent aux défis posés par l'Ingénierie des compétences en donnant à l'apprenant une place active et engagée, une place d'apprenant social par les échanges et discussions avec ses pairs et une place d'apprenant créatif qui lui permettra de s'adapter aux évolutions des savoirs et des situations de soin.

Ainsi à l'IFSI de l'EPSAN de Brumath nous :

- valorisons les questions de l'apprenant et son expérience
- proposons un apprentissage par paliers successifs : une étape pour comprendre, une étape pour agir et une étape pour transférer ses acquis dans des situations nouvelles
- privilégions le travail en groupes restreints et élargis avec les pairs (avec une alternance entre les deux)
- valorisons les échanges
- proposons l'intervention d'experts des soins et d'experts en pédagogie : cours magistraux, activité de recherche et documentation, travaux pratiques, exposés, forums de rencontre, projets d'éducation pour la santé, utilisation de nouvelles technologies, etc.
- offrons une écoute attentive et un accompagnement individualisé permettant de construire et d'accompagner le projet de formation de chaque apprenant,
- accompagnons l'étudiant à développer sa « capacité de décision dans l'auto direction de sa propre formation et de ses apprentissage » (ALBERO B., NAGELS M., 2011).

## 8.2 LA REFLEXIVITE

Pour l'équipe pédagogique, l'entraînement réflexif est une exigence de la formation. Celui-ci doit permettre à l'étudiant et à l'élève de faire des liens entre les savoirs et les situations afin de développer un « agir soignant » dans une logique de construction de la compétence.

L'équipe pédagogique a à cœur de développer cette capacité auprès de chaque étudiant et élève de l'institut. Ainsi, elle crée les conditions pédagogiques qui amèneront l'étudiant et l'élève à la recherche de sens et au développement d'une posture réflexive. Cette dernière se construit grâce à la pratique réflexive et aux analyses de situations.

### La pratique réflexive

La pratique réflexive concourt fondamentalement à former le futur professionnel. Pour nous, les praticiens réflexifs sont « capables de délibérer sur leurs propres pratiques, de les objectiver, de les partager, de les améliorer et d'introduire des innovations susceptibles d'accroître leur efficacité » (PAQUAY L., SIROTA R., 2001, p.5). Ce sont des professionnels qui réfléchissent « [...] sur le savoir caché dans l'agir, afin d'en tirer les règles auxquelles il[s] se conforme[ent], les stratégies d'actions dont [ils font] usage, [leur] façon de structurer les problèmes » (SCHON D., 2009, p.12).

### Les analyses de situations

Les analyses de situations sont un moyen proposé aux étudiants et élèves pour construire cette posture réflexive.

Ces derniers recueillent des situations professionnelles issues de leurs pratiques en stage et les questionnent. Ces situations portent sur la réalité professionnelle sur laquelle ils peuvent avoir prise et elles relèvent de leur champ de compétences. Elles sont décrites de façon circonstanciée et factuelle, visant la construction d'une problématique, la proposition d'hypothèses, la recherche de connaissances appropriées, ...

**Les objectifs fixés par l'équipe pédagogique de notre institut, dans le développement d'une pratique réflexive, doivent permettre à l'étudiant ou à l'élève de :**

- Prendre de la distance, de sortir de sa subjectivité et de ses représentations pour rechercher la compréhension et éviter le jugement,
- Se poser des questions sur la situation singulière évoquée sans vouloir lui apporter de réponses ou de conseils d'emblée,
- Repérer, identifier, combiner et mettre en lien les différentes ressources mobilisées dans cette situation,
- S'orienter vers une recherche bibliographique,
- Se préparer, par transposition, à affronter des situations similaires et enrichir son expérience professionnelle,
- Développer des schèmes méthodologiques d'analyse qui deviendront les bases d'un raisonnement professionnel.

L'équipe pédagogique propose que les analyses de situations soient travaillées de façon individuelle, mais aussi en groupes restreints.

L'intérêt de cette réflexion collective est «que chacun puisse contribuer à interroger l'autre, à suggérer des pistes, à nuancer des interprétations » (PERRENOUD P., 2008, p.115) et «entendre des questions qu'on ne s'est jamais posées, des hypothèses qui brisent certains tabous [pour] amorcer une réflexion qui ne se serait pas déclenchée spontanément» (PERRENOUD P., 2001, p.156).

Ces temps pédagogiques sont animés par les cadres de santé formateurs, parfois en collaboration avec des professionnels du terrain. Ils ont lieu à l'IFSI ou lors de visites de stages, si plusieurs étudiants sont affectés sur le même lieu. Les principes pédagogiques mis en œuvre sont orientés vers la construction de savoirs par les étudiants et les élèves, sur un mode appropriatif. Ils consistent à les aider à apprendre, à favoriser la relation apprenant-savoir, le formateur jouant alors un rôle de médiateur selon la triangulation de l'acte pédagogique (HOUSSAYE J., 1998, p.322). Ces principes s'inscrivent donc dans une approche socioconstructiviste.

Lors de ces groupes d'analyses de situations, mais également de façon générale, la relation du cadre de santé formateur avec les étudiants et les élèves s'apparente à la relation d'aide telle que Carl Rogers la définit, en partant du postulat que chacun recèle en lui les potentialités pour trouver ses solutions. Cette relation tend à renforcer l'autonomie de l'étudiant, à développer ses capacités, à se reconnaître comme sujet auteur et acteur de son développement, de sa propre progression dans la formation.

Chaque apprenant construit son schéma de pensée face à des situations professionnelles nouvelles en franchissant les étapes ci-dessous :



Pour l'étudiant infirmier, une réflexion sur des situations a lieu individuellement :

- lors de visites organisées sur les lieux de stage par le formateur référent de stage
- lors de l'entretien individuel de suivi de stage avec le formateur référent de suivi pédagogique.

Ces temps d'analyse de situations permettent au cadre formateur d'évaluer la progression de l'étudiant dans sa capacité réflexive afin de le guider.

### **8.3 LE SUIVI PEDAGOGIQUE**

Pour l'équipe pédagogique, le suivi pédagogique est un accompagnement personnalisé de l'apprenant dans son processus d'apprentissage, tout au long de la formation, dans le but :

- d'apprécier le développement des compétences,
- de stimuler le questionnement et l'implication professionnels,
- de conseiller et proposer les axes de progression,
- de favoriser la construction du projet et de l'identité professionnels.

Dans cette situation le rôle du formateur référent du suivi pédagogique est essentiel. Il s'agit pour lui de :

- mettre en confiance l'apprenant,
- développer son autonomie,
- le rendre acteur de sa formation,
- soutenir l'apprenant face à des problématiques particulières,
- proposer un parcours de formation individualisé.

Comme déjà précisé, l'apprenant est lui aussi acteur et partie prenante du suivi pédagogique.

Ainsi l'équipe attend de lui qu'il :

- fasse preuve d'authenticité dans les échanges
- émette ses points de vue
- expose ses difficultés et ses questionnements
- prenne en compte les remarques pour réajuster

Le suivi pédagogique à l'IFSI de Brumath repose sur :

- le suivi individuel de l'apprenant comprenant des entretiens avec le formateur référent du suivi pédagogique, au moins une fois par semestre voire plus à la demande du formateur ou de l'apprenant.
- le suivi collectif à la demande de l'équipe pédagogique ou des apprenants, soit en promotion complète avec les coordinateurs de promotion, soit en groupe de suivi avec le formateur référent du suivi pédagogique, soit en groupes restreints avec un formateur notamment dans le cadre des préparations de stage.

Le suivi pédagogique à l'IFAS de Brumath propose, conformément à la réglementation en vigueur, plusieurs modalités d'accompagnement :

- L'Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) qui représente 35 heures dans les trois premiers mois de la formation. C'est un accompagnement ciblé pour renforcer les apprentissages. Notre conception de l'apprenant en tant qu'être singulier avec ses compétences et ses capacités constituent notre base de travail. Nous construisons le parcours avec chaque élève en tentant avec lui de développer ses apprentissages par l'autoformation, des renforcements de

formation. Il s'agit également d'accompagner l'apprenant dans la réflexion de son projet pédagogique.

- Le suivi pédagogique individuel (SPI) des apprenants, prend relais de l'API, poursuite de suivi pédagogique.
- Les travaux personnels guidés (TGS) : ces travaux peuvent être individuels ou collectifs. Ils représentent 32 heures sur les 10 modules. Il s'agit d'un dispositif d'aide à la réussite.

#### **8.4 LA PLACE DES PATIENTS DANS LE DISPOSITIF DE FORMATION DE L'IFSI/IFAS DE L'EPSAN**

Les progrès médicaux, les crises sanitaires, les luttes des mouvements associatifs de patients et les changements sociétaux ont fait évoluer les besoins de santé et entraîné une évolution au niveau de la législation : loi Kouchner en 2002, loi Hôpital Patient Santé et Territoires en 2009 et loi sur la modernisation du système de santé en 2016. Ces évolutions ont été accompagnées de l'apparition de nouveaux droits pour tout citoyen recourant au système de santé. C'est ainsi que le cadre de la démocratie en santé, ou démocratie sanitaire selon les auteurs s'est développé.

L'essor des maladies chroniques et le succès des thérapeutiques sont à l'origine d'un changement de paradigme. Les savoirs d'expérience des malades ne sont plus à considérer comme des savoirs « amateurs » car les sujets malades acquièrent de véritables savoirs scientifiques (PEREIRA-PAULO L., 2020, p.60-61). D'autant plus que dans « Ma Santé : un engagement collectif », le ministère des Solidarités et de la Santé demande que « les patients experts [soient] amenés à intervenir dans les cursus de formation des professionnels de la santé ». Les patients peuvent être des véritables partenaires pour leur santé et celle des autres, à condition que la personne soignée et ses soignants croient en leur légitimité réciproque. Aussi, l'équipe pédagogique s'engage à faire appel à des patients experts afin qu'ils puissent transmettre leur savoir expérientiel sur la maladie ainsi que leur expertise d'usagers des services de soin.

#### **8.5 L'APPRENTISSAGE PAR LA SIMULATION EN SANTE**

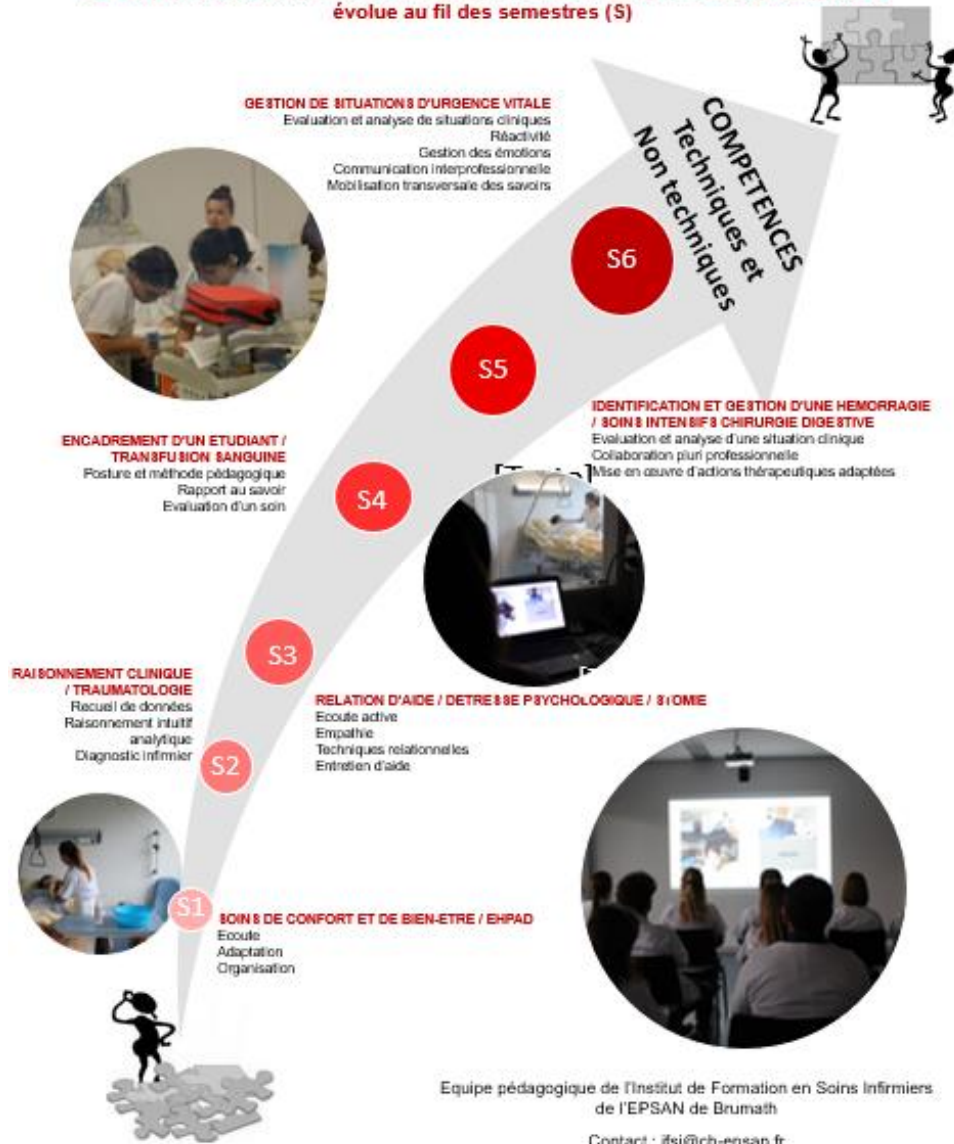
Conformément à l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié par l'arrêt du 26 septembre 2014 relatif au diplôme d'Etat infirmier, l'équipe pédagogique de l'Institut de formation a mis en œuvre l'enseignement par la simulation en santé.

La simulation repose sur un principe éthique de jamais la première fois sur un patient. La simulation en santé est une méthode pédagogique active et innovante, basée sur l'apprentissage expérientiel et la pratique réflexive. Le but est de permettre aux étudiants de résoudre des problèmes des plus simples aux plus complexes, soit individuellement soit en équipe de professionnels.

La simulation dans la formation en santé a un intérêt primordial dans l'acquisition des compétences puisque nous posons comme postulat que la compétence s'acquiert en situation : elle pourrait se résumer à « *un savoir agir en situation* » (TARDIF J., 2003).



**Au service du développement des compétences infirmières :**  
des scénarios de simulation en santé, authentiques, structurés dont la complexité évolue au fil des semestres (S)



## 8.6 LA CLASSE INVERSEE

L'étudiant / élève réalise un travail en autonomie pour acquérir des connaissances de base à l'aide de capsule vidéo, de podcasts, de lectures conseillées pour préparer son cours. Ces connaissances seront mobilisées dans une séance de travail de groupe à l'institut de formation en utilisant une méthode de pédagogie active.

Les bénéfices pédagogiques visés à l'IFSI de l'EPSAN par la classe inversée sont :

- un enseignement différencié,
- un gain de temps,
- un meilleur ancrage des connaissances,

- le tutorat par les pairs,
- une formation plus agréable,
- une autonomie des étudiants / élèves.



### 8.7 UNE FORMATION EN ALTERNANCE

Les approches théoriques et cliniques s'articulent et sont complémentaires. Les stages permettent d'une part, la mise en éclairage et la mise en lien des savoirs et des compétences acquises et d'autre part, le développement de nouveaux savoirs et de nouvelles compétences.

#### Le temps de formation théorique

L'enseignement est organisé :

- Pour les élèves aides-soignants selon l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant
- Pour les étudiants infirmiers selon l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié notamment par l'arrêté du 16 décembre 2020 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier

Les modalités d'organisation et de répartition sont déterminées par l'équipe pédagogique sur avis de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut. Un planning hebdomadaire est communiqué aux étudiants / élèves précisant la nature de l'enseignement.

Chaque unité d'enseignement et/ou bloc de compétences fait l'objet d'un projet transmis aux étudiants / élèves. Ces derniers peuvent :

- identifier les prérequis,
- faire les liens entre savoirs théoriques, savoirs procéduraux et pratiques,
- développer des compétences professionnelles.

## L'alternance en stage

Considérée comme des temps forts de la formation, l'équipe pédagogique de l'IFSI porte une attention particulière à l'alternance.

Afin de proposer une offre de stage diversifiée à nos apprenants, l'IFSI/IFAS de l'EPSAN participe à la coordination en partenariat avec les autres instituts de formation du Bas-Rhin. Véritable optimisation des terrains de stage, cette régularisation territoriale permet également de répondre aux exigences réglementaires.

### 8.7.1 Les principes pédagogiques

En référence aux textes réglementaires, les stages sont à la fois des lieux d'intégration des connaissances construites par l'étudiant et des lieux d'acquisition de nouvelles connaissances par la voie de l'observation, de la contribution aux soins, de la prise en charge des personnes, de la participation aux réflexions menées en équipe et par l'utilisation des savoirs dans la résolution des situations.

Le retour sur la pratique, la réflexion et le questionnement sont accompagnés par un professionnel chargé de la fonction tutorale et un formateur. Ceci contribue à développer chez l'étudiant la pratique réflexive nécessaire au développement de la compétence infirmière.

L'étudiant construit ses compétences en agissant avec les professionnels et en inscrivant dans son portfolio les éléments d'analyse de ses activités, ce qui l'aide à mesurer sa progression».

Ainsi, la conception de l'apprentissage en stage s'appuie sur **le concept d'alternance intégrative**. Il s'agit d'un processus par lequel l'étudiant/élève construit ses savoirs professionnels. Il garantit l'acquisition des compétences exigées par l'exercice du métier. L'alternance intégrative repose sur le principe d'éducabilité du sujet, de réflexivité, de transférabilité des savoirs.

L'apprentissage en stage est :

- Un **apprentissage déductif**, pour lequel le stage est un lieu d'application, de transfert, d'adaptation, d'essai de réalisation du travail prescrit,
- Un **apprentissage de type inductif**, pour lequel le stage est un lieu d'essai, de tâtonnement, d'élaboration, d'innovation, de réflexivité, d'acquisition de savoirs spécifiques, de savoirs acquis consciemment ou non. Certains de ces savoirs ne sont accessibles qu'en stage et ne peuvent s'acquérir qu'avec la confrontation avec l'exercice professionnel.

L'alternance intégrative permet de :

- Faire vivre l'alternance par la collaboration entre les différents acteurs de la formation
- Construire des connaissances en reliant les savoirs pratiques et les savoirs théoriques

- Favoriser l'adaptabilité par le passage d'une démarche d'apprentissage à une démarche clinique
- Acquérir une posture professionnelle adaptée
- Mutualiser les compétences des différents acteurs au service des apprentissages
- Développer les compétences professionnelles relatives à l'exercice infirmier ou aide-soignant.

Au niveau des stages, notre projet pédagogique s'appuie sur le concept d'alternance intégrative pour permettre aux étudiants de développer les compétences nécessaires à l'exercice infirmier ou aide-soignant.

Le projet stage, décliné ci-dessous, est articulé autour de 4 axes : le projet pédagogique en lien avec le stage, l'évaluation des compétences, les modalités pratiques et le partenariat IFSI-IFAS/stage.

## 8.7.2 Le projet stage

### 8.7.2.1 Le projet pédagogique en lien avec le stage

Le stage constitue la moitié du temps de formation pour les étudiants et ainsi que pour les élèves AS. De ce fait, il a une importance fondamentale dans la progression de la formation de l'étudiant /élèves AS. Il lui permet de transférer ses savoirs dans des situations réelles.

La formation sur le terrain nécessite un temps de préparation en amont afin que l'étudiant / l'élève puisse progressivement se projeter dans la réalité de la vie professionnelle.

Pour ce faire, plusieurs étapes sont prévues autour de ce temps spécifique de la formation :

#### Pour les étudiants en soins infirmiers

**Réflexion autour du stage** : Il est réalisé au début de la formation dans les premières semaines. Il permet de faire émerger les représentations des étudiants, d'amorcer une réflexion sur la réalité des soins et de prendre connaissance des modalités pratiques.

Plusieurs temps de formation sont organisés :

- Place du stage dans la formation : cette intervention permet entre autre de travailler sur les représentations
- Modalités de stage :
  - Travail sur les outils de stage : portfolio et outils de traçabilité
  - Présentation :
    - De la convention de stage,
    - Des affectations de stage
    - Informations pratiques
- Réflexion autour des 10 compétences : Travail sur les situations, les critères et les indicateurs d'acquisition des compétences.

**Préparation de stage :** Elle est réalisée en amont de chaque stage, une quinzaine de jour avant le début du stage. Le délai permet ainsi à l'étudiant d'exprimer ses interrogations.

Les préparations se font en groupes restreints. Elles permettent à l'étudiant d'exprimer ses craintes, ses attentes, ... vis-à-vis du stage. Les préparations facilitent la formulation des objectifs personnels. Le formateur référent pédagogique peut exprimer ses attentes par rapport au stage que ce soit des travaux à réaliser, des objectifs à formuler, des consignes à suivre...

**Accompagnement pédagogique en stage :** Il est réalisé pour chaque stage et effectué par le référent de stage en partenariat avec le tuteur ou lors de regroupement en IFSI.

Il s'élabore autour de différents travaux : le raisonnement clinique infirmier, le projet de soins et les analyses de situation et/ou activités.

**Exploitation de stage :** Elle est réalisée dans les jours qui suivent le retour à l'IFSI. Grâce au groupe, elle permet le partage des expériences et l'amorce d'une prise de recul face aux situations rencontrées.

**Entretien individuel de retour de stage :** Suivi pédagogique individuel.

Chaque semestre le formateur de l'IFSI responsable du suivi pédagogique de l'étudiant fait le bilan des acquisitions avec celui-ci. Il conseille l'étudiant et le guide pour la suite de son parcours. Il peut être amené à adapter le parcours de stage au vu des éléments contenus dans le portfolio.

### **Pour les élèves aides-soignants**

#### ***Le suivi pédagogique collectif :***

Il comprend :

- Un temps de préparation au stage : des objectifs institutionnels progressifs d'acquisition des compétences en stage sont élaborés par l'équipe pédagogique. Ils sont commentés et argumentés avec les élèves. Avant chaque départ en stage, l'élève fait le bilan de ses acquisitions antérieures et de la globalité de son parcours de stage afin d'élaborer des objectifs spécifiques de stage.
- *Un temps d'exploitation de stage :* le formateur référent est l'animateur de la séquence. Le premier temps consiste en un tour de table pour permettre à chaque élève d'exprimer son « vécu » de stage et d'exposer son auto-évaluation. Des situations vécues en stage ciblées sur des thématiques prédéfinies peuvent être exposées et analysées en groupes restreints d'élèves.

#### ***Le suivi pédagogique individuel :***

Le premier entretien a lieu au début de la formation, à l'issue du 1<sup>er</sup> stage. Il permet d'identifier le projet de formation de l'élève, ses ressources, ses attentes et de mieux connaître son éventuel parcours professionnel antérieur.

Après le 4<sup>ème</sup> stage, l'entretien permet de faire le bilan de l'acquisition des compétences et de faire émerger le projet professionnel de l'élève.

Un contrat pédagogique entre le formateur et l'élève peut être formalisé pour favoriser l'apprentissage.

### **8.7.2.2 Evaluation des compétences en stages**

#### **Pour les étudiants en soins infirmiers**

##### **Support d'évaluation : Portfolio**

Il est destiné à être partagé par les personnes ressources impliquées dans le parcours de formation de l'étudiant. Il permet le suivi du parcours de formation et la capitalisation des éléments de compétences acquis pour l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier.

Il fait le lien entre le temps de formation en institut et le temps de formation en stage.

Cet outil permet :

- De réaliser une évaluation de chacun des stages. Le portfolio est complété par chaque acteur :
  - l'étudiant,
  - le tuteur,
  - le formateur référent de stage
- De faire des bilans semestriels avec le formateur responsable du suivi pédagogique à l'aide des grilles de synthèse
- D'effectuer un bilan de fin de formation avant le passage devant le jury final.

Il comporte plusieurs parties remplies pour chaque stage :

- Parcours de stage : l'étudiant note les stages qu'il a effectués
- Objectifs de stage et bilan intermédiaire : l'étudiant inscrit les points forts et à approfondir en formation. Il pose des objectifs de stage qui pourront être revus, discutés et étayés avec le tuteur lors du stage. Un bilan intermédiaire permet au tuteur de réaliser l'évaluation à mi-stage.
- Des analyses de situations ou activités rencontrées
- La progression dans l'acquisition des compétences au cours du stage mais aussi lors de tous les stages effectués durant la formation.
- Un tableau qui reprend les neuf activités du référentiel : En lien avec le tuteur, l'étudiant inscrit les activités qu'il a rencontrées lors des stages. Le formateur de suivi pédagogique évalue une fois par an la progression de ces apprentissages.
- Un bilan, réalisé par le tuteur, de la progression de l'étudiant lors de chacun des stages.

L'acquisition des éléments de chaque compétence et des activités est progressive, chaque étudiant peut avancer à son rythme, à condition de répondre aux exigences minimales portées dans l'arrêté de formation.

### **Pour les élèves aides-soignants**

Un portfolio permet d'assurer le suivi des périodes de formation en milieu professionnel effectuées par l'apprenant et d'évaluer l'acquisition progressive de ses compétences.

L'évaluation des compétences acquises au cours de chaque période de formation réalisée en milieu professionnel est prise en compte pour la validation de chaque bloc de compétences.

La progression de l'élève aide-soignant est mesurée à partir de l'échelle de valeurs définie dans la grille d'évaluation en stage.

- A chaque stage, les responsables de l'accueil et de l'encadrement de l'élève évaluent son niveau d'acquisition pour chacune des unités de compétences, sur la grille d'évaluation en stage.
- Pour chaque unité de compétence, le niveau de l'élève est évalué à partir de l'échelle de valeur définie dans la grille d'évaluation ;
- A l'issue de chaque stage et au terme des six stages, l'équipe pédagogique réalise le bilan des acquisitions de l'élève en établissant le total obtenu à chaque unité de compétence
- Chaque compétence est validée si l'élève aide-soignant obtient une note au moins égale à la moyenne pour chacune d'elles.

### **8.7.2.3 Les structures d'accueil**

#### **Pour les étudiants en soins infirmiers**

##### **Répartition des stages :**

Les étudiants doivent effectuer quatre types de stage :

- Soins de courte durée : l'étudiant s'adresse à des personnes hospitalisées dans des établissements publics ou privés, dans des unités de médecine, chirurgie, obstétrique, etc.
- Soins en psychiatrie et santé mentale : l'étudiant s'adresse à des personnes hospitalisées ou non, suivies pour des problèmes de psychiatrie ou de santé mentale.
- Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation : l'étudiant s'adresse à des personnes qui requièrent des soins continus dans le cadre d'un traitement ou d'une surveillance médicale, en établissement dans un but de réinsertion, ou une surveillance constante et des soins d'entretien en hébergement.
- Soins sur les lieux de vie : domicile, travail, ... : l'étudiant s'adresse à des personnes qui se trouvent dans leur lieu habituel de vie ou qui font appel à des structures peu ou pas médicalisées. Entrent dans cette catégorie les stages en secteur libéral, en SSIAD, en entreprise, en école, en établissement pénitentiaire, etc...

### Durée des stages :

Les stages s'effectuent selon le schéma suivant :

- Semestre 1 : un stage de 5 semaines
- Semestres 2, 3, 4 et 5 : un stage de 10 semaines par semestre
- Semestre 6 : trois stages, soit 15 semaines au total.

### **Pour les élèves aides-soignants**

#### Répartition et durée des stages :

La formation en milieu professionnel comprend quatre périodes de stages. Ces périodes peuvent être effectuées dans différentes structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne. Le parcours de stage comporte au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique, une période auprès de personnes âgées, une période en court séjour ainsi qu'un stage de professionnalisation de 7 semaines par année de formation.

Trois stages de cinq semaines visent à explorer les trois missions suivantes de l'aide-soignant :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
- Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences ;
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aiguë et la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé.

#### **8.7.2.4 Partenariat IFSI / stage**

Le partenariat en stage est un axe particulièrement développé à l'institut de formation de l'EPSAN, notamment par la mise en œuvre d'un projet de réunions thématiques permettant des échanges entre les professionnels encadrants et les formateurs. Cette réunion se déroulera selon les desideratas et besoins des terrains de stage, à minima une fois par an.

Le référentiel de compétences (Arrêté du 31 juillet 2009, annexe III) prend en compte la coopération de six acteurs :

- L'étudiant / l'élève
- Le maître de stage
- Le tuteur de stage
- Le professionnel de proximité
- Le formateur coordinateur des stages
- Les formateurs référents du suivi pédagogique



Les différents professionnels s'engagent dans l'accompagnement de l'étudiant / l'élève en vue de l'aider à progresser dans l'acquisition des compétences. Celui-ci est encouragé à mobiliser les ressources proposées.

**Sur les terrains de stage :**

**Le maître de stage** est responsable de l'organisation et du suivi de l'encadrement de l'étudiant / l'élève en stage.

**Le tuteur** est responsable de l'encadrement pédagogique et assure l'évaluation des compétences acquises.

**Le professionnel de proximité** assure le suivi et la formation de l'étudiant / l'élève en stage.

**A l'IFSI/IFAS de l'EPSAN :**

**Le formateur coordinateur des stages** participe au recueil des terrains de stage, et assure la liaison avec les établissements d'accueil. A ce titre, il est notamment l'interlocuteur prioritaire lors de difficultés organisationnelles rencontrées avec ou par l'étudiant / l'élève en stage. Avec l'ensemble des formateurs, il accompagne également les équipes dans l'utilisation du référentiel de compétences et des outils de suivi de la formation.

**Les référents de suivi pédagogique** contribuent à la formation clinique de l'étudiant / l'élève et à l'analyse de ses pratiques. Ils collaborent avec le tuteur et le maître de stage afin de suivre le parcours de l'étudiant / l'élève et gèrent si besoin les difficultés pédagogiques rencontrées avec ou par l'étudiant / l'élève en stage (le cas échéant en lien avec le coordinateur des stages). Ils organisent des rencontres avec les étudiants / élèves sur les lieux de stage ou à l'IFSI.

## **8.8 LA RECHERCHE EN SOINS INFIRMIERS**

L'équipe pédagogique a choisi de favoriser l'émergence d'une culture de recherche en formation initiale.

Afin d'immerger les étudiants dans la recherche, l'équipe pédagogique a choisi de réaliser le travail de fin d'études (TFE) en collectif (groupe d'étudiants) à partir de questions professionnelles émanant des terrains. Ceci dans le but de travailler en équipe mais également d'éprouver le rendu du résultat de la recherche réalisée à une équipe de soin. Ainsi les apprenants expérimentent la démarche de recherche au plus près de la réalité.

L'initiation à la démarche repose dans un premier temps sur l'incitation à la lecture et à l'écriture, prémices essentiels à la recherche.

La finalité de ces actions serait d'amener les étudiants, futurs professionnels à davantage publier et participer à des recherches, journées d'étude, colloques. Pour cela, le travail de fin d'étude s'oriente vers un travail de groupe avec guidance collective supervisée par un formateur de l'IFSI et un professionnel infirmier autour de thématiques professionnelles en lien avec les réalités de terrain.

### **8.9 LE PROJET IN SITU : UN PAS VERS LA PROFESSIONNALISATION**

Le projet « in situ » s'appuie sur le processus de la socialisation professionnelle (DUBAR C., 2000, p.11) et a comme finalité la préparation psychosociologique à une future prise de poste en permettant aux étudiants de semestre 6 de mettre en place des stratégies d'adaptation ainsi que leur intégration dans une équipe pluri professionnelle. L'objectif est de transférer ses apprentissages en situation professionnelle dans un environnement réel de travail en autonomie.

### **8.10 LE DIPLOME UNIVERSITAIRE DE REANIMATION ET URGENCES VITALES (DU RUV)**

Au cours de la troisième année, les étudiants en soins infirmiers ont la possibilité de suivre en parallèle de leur formation à l'IFSI de l'EPSAN, les enseignements en vue de l'obtention du DU RUV.

Les étudiants volontaires ayant un projet professionnel de travailler en réanimation sont retenus en fonction de leur motivation, leur projet professionnel et après avis du formateur référent du suivi pédagogique individuel.

Les enseignements correspondent à 25 heures de cours théoriques (MOOC) et de 8 demi-journées de simulation. Celles-ci sont intégrées dans le stage de 10 semaines qui sera effectué en réanimation durant le semestre 6. L'évaluation en vue de l'obtention du DU se fait par contrôle continu, QCM, simulation par mise en situation en binôme ainsi que par l'évaluation du stage selon les prérogatives habituelles de l'IFSI.

### **8.11 LE SEMINAIRE DE FIN DE FORMATION INFIRMIERE ET FORUM DE RECRUTEMENT POUR LES ETUDIANTS INFIRMIERS ET LES ELEVES AIDES-SOIGNANTS**

Au courant du semestre 6, un séminaire de fin de formation est organisé durant deux journées. Concernant les aides-soignants, le séminaire a lieu durant la dernière semaine de formation.

L'objectif de ce séminaire est de favoriser le passage de statut d'étudiant autonome à celui de professionnel de santé responsable. Pour ce faire, les étudiants réfléchissent et échangent sur leurs représentations du recrutement et de leur future prise de fonction. Puis ils rencontrent des jeunes professionnels ainsi que des recruteurs pour un partage d'expériences.

Dans la continuité de ces journées, les étudiants infirmiers et les élèves aides-soignants ont l'opportunité de rencontrer de nombreux employeurs issus des établissements de santé locaux. Suite à la présentation du projet de soins de chaque structure, les apprenants ont la possibilité de déposer leurs candidatures lors de ce forum de recrutement.

## 8.12 L'ÉVALUATION

Selon les référentiels de formations, les formes et contenus de l'évaluation sont en adéquation avec la réglementation et les principes pédagogiques.

La validation des UE, UI et modules repose sur l'utilisation des acquis en lien avec une situation, la mobilisation active et dynamique de ces acquis, ainsi que la mise en œuvre des compétences ciblées dans une ou plusieurs situations. Des modalités pratiques d'évaluation, ainsi que des critères, sont proposés pour les UE, UI et modules.

La validation des stages repose sur la mise en œuvre et l'acquisition des compétences requises dans une ou plusieurs situations. Des critères et des indicateurs sont définis dans le référentiel de formation.

Pour la formation infirmière, la validation des UE, UI et des stages permet l'acquisition des ECTS correspondants.

Pour l'équipe pédagogique, l'évaluation :

- s'inscrit dans une dynamique d'évolution et d'amélioration de chaque apprenant
- permet de prendre en considération l'apprenant qui est au cœur du processus de développement de la compétence (JONNAERT P., 2009)
- permet de mesurer les connaissances et les ressources dans une perspective de mobilisation et de combinaison de celles-ci (TARDIF J., 2003)
- permet à l'apprenant de construire le sens de ses actions (JONNAERT P., 2009)

Il existe plusieurs types d'évaluations :

- L'évaluation formative qui s'effectue tout au long de la formation en institut ainsi qu'à mi stage et qui :
  - consiste à examiner les résultats engendrés par l'action chez les apprenants et les informer du degré de maîtrise atteint,
  - peut intervenir au terme de chaque situation d'apprentissage,
  - repose sur l'idée de l'exploitation de l'erreur comme source de progrès,
  - fournit à l'apprenant des informations pertinentes pour qu'il régule ses apprentissages,
  - renvoie au formateur un feedback sur son action et lui permet d'adapter son dispositif d'enseignement.
- L'auto-évaluation qui s'effectue tout au long de la formation en institut ou en stage et qui est réalisée par l'apprenant :
  - est un indicateur d'autonomie,
  - comprend l'analyse de ses actions et de ce qu'elles produisent en situation (pratique réflexive,
  - permet à l'apprenant de s'interroger, de réguler, de transformer son action et ainsi de développer ses compétences.
- L'évaluation normative qui s'effectue en fin d'UE, d'UI, de stage et qui :
  - est définie comme l'activité qui consiste à porter un jugement sur une intervention dont les résultats sont confrontés à une référence,
  - situe l'apprenant au regard de ces normes.

- L'évaluation sommative qui est réalisée à la fin de chaque semestre au cours d'un rendez-vous de suivi pédagogique individuel et qui :
  - consiste à déterminer la qualité des acquis et des apprentissages réalisés par l'apprenant lors d'un inventaire des compétences développées,
  - est la somme de plusieurs résultats obtenus par l'apprenant lors des différentes évaluations (théoriques et pratiques).
  
- L'évaluation certificative :
  - réalisée en fin de 1ère et 2ème année de formation pour les ESI, et permet de valider (ou non) le passage en année supérieure
  - réalisée en fin de formation, et permet (ou non) l'obtention du Diplôme d'Etat.

## 9. NOS INTERLOCUTEURS ET NOS PARTENAIRES

L'IFSI/IFAS de l'EPSAN collabore avec de nombreux partenaires afin de favoriser l'interprofessionnalité et l'interculturalité et ainsi enrichir la formation des apprenants.

### 9.1 LES ADMINISTRATIONS DE CONTROLE ET DE TUTELLE

- L'Etat : Il détermine le programme des études infirmières, fixe les conditions d'accès à la formation et délivre le diplôme d'Etat.
- L'Etablissement Public de Santé Alsace Nord : il est l'établissement gestionnaire de l'IFSI, gère son budget et valide ses projets.
- Le Groupement Hospitalier de Territoire 10 appelé GHT Basse-Alsace Sud-Moselle : il définit les modalités de mutualisation des projets pédagogiques et des moyens des instituts qui en font partie.
- Le Conseil Régional Grand Est : Conformément à la loi de décentralisation du 13 août 2004, le Conseil Régional définit le schéma régional des formations sanitaires et sociales. Il verse la subvention annuelle de fonctionnement de l'IFSI et soutient ses projets d'investissement, notamment pour l'acquisition d'équipements pédagogiques. Il a également la compétence pour délivrer l'agrément du directeur de l'IFSI, ainsi que l'autorisation de fonctionnement des instituts de formation. Il détermine le quota étudiant de l'institut, sur la base du quota régional fixé par l'Etat. Enfin, le Conseil Régional attribue les bourses d'études aux étudiants en soins infirmiers sur la base des dossiers instruits en début d'année scolaire.
- L'agence Régionale de Santé Grand Est : elle est garante de la conformité de la formation dispensée et représente la tutelle pédagogique des instituts.
- L'Université de Médecine de Strasbourg : Elle est partenaire des IFSI pour la mise en place de la réforme des études infirmières. Elle participe aux enseignements du programme des études, à la commission d'attribution des crédits qui se réunit chaque semestre, et délivre le grade de Licence depuis 2012. A l'initiative des enseignants-chercheurs de l'université, des groupes de travail ont été créés dans le but d'harmoniser les supports de cours et les évaluations des Unités d'Enseignement 2.1 – Biologie fondamentale, 2.2 – Cycles de la vie et grandes fonctions, 2.11 – Pharmacologie et thérapeutique.

L'IFSI de l'EPSAN fait partie du groupement de coopération sanitaire (GCS) des IFSI d'Alsace, signataire de la convention quadripartite de partenariat entre l'université, le GCS, le Conseil Régional et l'Agence Régionale de Santé. Les formateurs référents de ces UE participent à la réflexion et à la mise en place.

## 9.2 LES PARTENAIRES EXTERIEURS

L'institut de formation compte de nombreux partenaires qui participent à la formation des étudiants, que ce soit par l'accueil des étudiants en stage ou par des interventions à l'institut, en fonction des domaines d'expertises des professionnels qui y exercent.

Nous citerons plus spécifiquement :

- Les collèges de Brumath et écoles élémentaires de Strasbourg et Brumath : dans le cadre des Unités d'Enseignement 4.6 – Soins éducatifs et préventifs et l'UI 5.4 – Soins éducatifs et préventifs, formation des professionnels et des stagiaires, les étudiants accompagnés de formateurs référents organisent des actions de prévention et d'éducation à la santé en partenariat avec les infirmier(ères) scolaires et les professeurs des écoles.

Ces actions se déroulent sous forme d'ateliers, de théâtre forum, ... sur des thèmes identifiés. Elles sont préparées en amont par les étudiants en soins infirmiers et évaluées à l'issue de celles-ci.

- Le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence : Dans le cadre de l'unité 4.3 – Soins d'urgence et 4.8 – Qualité des soins, évaluation des pratiques, les étudiants en groupes restreints sont formés aux soins d'urgence à partir de situations simulées. Ces pratiques sont réalisées à l'IFSI ou au CESU de Strasbourg.

## 9.3 LES PARTENAIRES INTERNATIONAUX

L'IFSI de l'EPSAN souhaite offrir à ses étudiants la possibilité d'une mobilité internationale et l'ouverture vers l'interculturalité. Ainsi, nous travaillons en partenariat avec les organismes suivant :

Association humanitaire Brumath-Kotoka (5a, rue du Docteur Bostetter 67170 Brumath) : dans le cadre d'un parcours de stage, les étudiants ont la possibilité d'effectuer un stage qualifiant de 5 semaines au cours du semestre 6 sur le continent africain, en Côte d'Ivoire. Ce stage se déroule dans un dispensaire et une maternité de brousse dans le village de Kotoka. L'encadrement est assuré par un infirmier de proximité et une sage-femme. Un infirmier référent assure l'évaluation finale du stage. L'association favorise les échanges culturels et une aide au développement de la santé, notamment grâce à l'élaboration et la conduite de projets d'actions de santé communautaire en lien avec les besoins de la population, le partage d'expérience entre professionnels et l'apport de matériels et thérapeutiques divers.

- La charte Erasmus : L'institut de formation de l'EPSAN a rejoint le programme ERASMUS + en 2018. Cette démarche est construite dans une logique d'ouverture à l'autre pour nos étudiants, dans l'esprit d'un partage des pratiques soignantes,

et avec pour objectif la promotion d'une citoyenneté européenne de la santé. L'évaluation à mi-parcours du Programme Erasmus + fait état des effets positifs de la mobilité sur la confiance, l'indépendance et l'intégration sociale des apprenants ainsi que sur leur sentiment d'identité européenne.

L'engagement de l'Institut de formation de l'EPSAN dans ce projet est déterminé par :

- notre accompagnement pédagogique orientant nos étudiants en soins infirmiers ainsi que les professionnels vers une confrontation culturelle, linguistique et économique dans un autre pays,
- notre volonté de leur faire découvrir un autre système de santé afin d'appréhender une prise en soins différente de celle du pays d'origine,
- notre conviction que l'ouverture vers d'autres cultures est une expérience riche et mobilisable dans l'expérience de tout professionnel en devenir.

Notre projet s'inscrit dans la mobilité des étudiants, en mobilité sortante dans le cadres de stages à l'étranger, ou en mobilité entrante dans le cadre d'accueil d'étudiants d'autres structures. La mobilité des formateurs est également réalisable.

Concernant la mobilité des étudiants, celle-ci est effective lors d'un stage au cours de la 3<sup>e</sup> année de formation afin que ceux-ci puissent mettre à profit leur expérience et les compétences acquises.

- L'association Aide au Développement de Santé (ADS) (29 avenue de la Roberstau, 67000 Strasbourg) : En partenariat avec cette association, l'IFSI de l'EPSAN accueille annuellement en stage d'immersion deux formatrices d'une école d'infirmières d'Hué au Vietnam dans un objectif de partage de compétences. Ces deux formatrices exercent leur activité à la Faculté en soins infirmiers d'Hué. Les formatrices vietnamiennes se montrent très intéressées par la pédagogie utilisée en France notamment le socioconstructivisme, la réflexivité et par l'utilisation de la simulation en santé. Cet accueil est issu d'une collaboration avec l'association ADS qui permet à chaque stagiaire formateur de compléter leur passage en IFSI avec un stage clinique.
- Notre Institut de formation a débuté une collaboration Franco-Allemande, via l'association Europa-Direkt e.V (basée à Dresde). Le but de cet échange interculturel entre jeunes Français et Allemands en formation est une ouverture professionnelle ainsi qu'un enrichissement personnel pour les étudiants des deux pays. Ce partenariat est réalisé avec le Centre de formation pour soins infirmiers à Gera en Thuringe. Un cycle d'échange est organisé en 2 rencontres de 5 jours durant lesquels les participants des deux pays peuvent échanger sur leurs expériences professionnelles en groupe binational. L'encadrement est réalisé par des animateurs interculturels qui mettent en place des activités et des visites interculturelles.

# 10. L'ÉVALUATION DU DISPOSITIF DE FORMATION

## 10.1 LA MISE EN PLACE D'UNE DEMARCHE QUALITE

Assurer une qualité de formation pour contribuer à la qualité des soins est notre préoccupation majeure, c'est pourquoi nous nous sommes engagés dans une démarche qualité.

Notre démarche qualité, de par sa transversalité, concerne la stratégie, l'organisation et le fonctionnement des activités de l'institut. Elle vise à répondre à la complexité croissante des formations dispensées mais aussi à développer les performances des processus pédagogiques. Notre politique qualité place l'apprenant au centre de ce dispositif et fédère l'équipe pédagogique autour de l'accompagnement de l'étudiant dans son processus de professionnalisation et son employabilité.

Véritable outil fédérateur et vecteur de dynamisme au sein de l'équipe pédagogique, la démarche qualité est également un levier pour renforcer le positionnement de l'institut au sein de son territoire.

Notre institut est engagé dans la démarche Qualiopi depuis janvier 2021 conformément à la réglementation (Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel).

## 10.2 UNE EVALUATION DU DISPOSITIF A TOUTES LES ETAPES DU PROCESSUS

A l'issu de chaque semestre, une évaluation du dispositif de formation est réalisée auprès des étudiants et élèves.

Les étudiants/élèves évaluent chaque Unité d'Enseignement et module rattaché aux compétences. Les Cours Magistraux, les Travaux Dirigés, l'organisation, les moyens et méthodes pédagogiques sont interrogés.

Un bilan de fin de formation est également réalisé. Les apprenants questionnent entre autre, la finalité de la formation, les valeurs véhiculées dans le projet.

Ces bilans font l'objet d'une synthèse réalisée par les étudiants/élèves et sont présentés lors d'une rencontre entre les apprenants, la Direction et l'équipe pédagogique.



# CONCLUSION

Ce projet est en construction constante. Il a permis d'articuler le dispositif de formation autour d'une trame commune. Il favorise la cohésion d'équipe par un travail d'échanges autour de valeurs, concepts et pistes de réflexion pour l'avenir.

*Former les esprits sans les conformer, les enrichir sans les endoctriner, les armer sans les enrôler, leur communiquer une force dont ils puissent faire leur force, les séduire au vrai pour les amener à leur propre vérité, leur donner le meilleur de soi sans attendre ce salaire qu'est la ressemblance ».*

***Jean Rostand, Discours de réception de M. Jean Rostand à l'Académie Française.***

<b>Historique</b>		
Rédaction	Validation	Approbation
Michèle APPELSHAEUSER, Directeur des soins	Equipe pédagogique Réunion du 23 août 2023	ICOGI Réunion en 2023



# BIBLIOGRAPHIE

## 1. Ouvrages

ALBERO B., NAGELS M., La compétence en formation ; entre instrumentalisation de la notion et instrumentation de l'activité. Education et formation, 2011

ARGYRIS C., SCHON D., Apprentissage organisationnel, Paris, De Boeck Université, 2002, 380 p.

CHALIFOUR J., La relation d'aide en soins infirmiers, Montréal, Paris, éditions Gaétan Morin, 1989, 296 p.

COMTE-SPONVILLE A., Valeur et vérité, Etudes cyniques, Presses universitaires de France, 1994, 281 p.

DUBAR C., La socialisation, Edition Armand Colin, 4<sup>ème</sup> édition, 2000, 251 p.

HOUSSAYE J., Le Triangle pédagogique. Théorie et pratique de l'éducation scolaire, Peter Lang, 1998, volume 1.

JONNAERT P., Compétences et socioconstructivisme, Belgique, De Boeck supérieur, 2009, 2011, 100 p.

MEHAIGNERIE L., SABEG Y., Les oubliés de l'égalité des chances, Participation, pluralité, assimilation ou repli ? Paris, Institut Montaigne, 2004.

MONTAIGNE M., Essais III, XIII : De l'expérience, 1580.

PERRENOUD P., Développer la pratique réflexive, Paris, ESF éditeur, 4<sup>ème</sup> édition, 2008.

PERRENOUD P., De la pratique réflexive au travail sur l'habitus, In Recherche et Formation, Le praticien réflexif, Edité par Institut National de Recherche Pédagogique, 2001, n°36.

PERRENOUD P., Qu'est-ce qu'apprendre ? Enfance et Psy, 2004, n° 24,9-17

PILZER P., La révolution du mieux-être, Edition de Prévention et de Men's health, 2005, 246 p.

SERRES M., Petite poucette, Paris, Edition Le Pommier, 2012.

VYGOTSKY L., Pensée et langage, Paris, éditions sociales Messidor, 1985.

ZARIFIAN P., Le Modèle de la compétence, Paris, Edition liaisons, 2<sup>ème</sup> édition, 2004, 130 p.

## 2. Revues

JOUQUAN J., BALLE P., « A quoi s'engage t'on en basculant du paradigme d'enseignement au paradigme d'apprentissage ? », Exemple d'une révision curriculaire conduite en résidanat de médecine générale, Pédagogie médicale, 2003.

MOLINIER P., Ambivalence du travail de soin, Sciences Humaines, 2009, N°2000.

MONTARGOT N., PERETTI J-M., Management & Avenir : Regards de responsables sur les notions d'égalité, non-discrimination et diversité, 2014, p.183.

PAQUAY L., SIROTA R., Editorial In Recherche et Formation, Le praticien réflexif, Edition Institut National de Recherche Pédagogique, 2001, n°36

PEREIRA-PAULO L., La place des patients dans le dispositif de formation, Soins, Juin/Juillet 2020, n°275, p. 60-61.

PEOC'H N., CEAX C., « Les valeurs professionnelles, une composante de la stratégie d'implication organisationnelle des professionnels de santé... L'apport compréhensif d'une recherche décisionnelle menée au CHU de Toulouse », Recherche en soins infirmiers, 2012/1 (N°108), p. 53-66.

REVUE TRIMESTRIELLE EDUCATION PERMANENTE, mars 2021, p.163

SANCHEZ HURTADO A.J., Objectif Soins & Management : Le beau nom de la sollicitude, Juin/Juillet 2020, n°275, p.55.

SCHON D., A la recherche d'une nouvelle épistémologie de la pratique et de ce qu'elle implique pour l'éducation des adultes. In Lagadec, A.M. L'analyse des pratiques professionnelles comme moyen de développement des compétences, Recherche en soins infirmiers, 2009, n°97.

TARDIF J., Développer un programme par compétences : de l'intention à la mise en œuvre, pédagogie collégiale, 2003, volume 16, n°3.

TRAGA S., Objectif Soins & Management : Valeur, Juin/Juillet 2020, n°275, p.60.

## 3. Sites internet

SCHWARTZ S., *Les valeurs de base de la personne : théorie, mesures et applications*, traduction Béatrice Hammer et Monique Wach, Revue française de sociologie, Ed Ophrys, 2006/4 - Volume 47, p. 929 - 968.

Article complet sur [Cairn.info](http:// Cairn.info).

<http://valeurs.universelles.free.fr/theorie-schwartz-1.html>



# ANNEXES

Annexe 1 : Orientations pédagogiques, semestres 1 à 6

Annexe 2 : Alternance

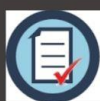
Annexe 2 : Modalités de stage

Annexe 3 : Liste des lieux de stage

# ANNEXE 1

## ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES ETUDIANTS EN SOINS INFIRMIERS SEMESTRES 1 & 2

### EN DÉBUT DE FORMATION



#### Prérequis

PROFIL  
EXPÉRIENCES  
VALEURS  
CENTRES D'INTÉRÊT

#### ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES

##### DECOUVERTE

- de la promotion, de la formation
- du milieu professionnel : équipe et personne soignée
- de l'environnement professionnel

##### ACQUISITION DES SAVOIRS FONDAMENTAUX

- apports de connaissances théoriques
- raisonnement clinique et projet de soins
- valorisation des savoirs liés à l'expérience professionnelle
- auto-formation : atelier d'aide à la réussite

##### VALORISATION DES ECHANGES PROFESSIONNELS

- échanges entre les apprenants de même promotion et des différentes formations
- dialogue avec les intervenants extérieurs
- partenariat avec des structures extérieures à l'IFSI
- offres de visites professionnelles
- sensibilisation à la démocratie sanitaire
- santé et environnement

##### CREATIVITE

- méthodes pédagogiques diversifiées
- opportunités pédagogiques identifiées

##### MOBILISATION DES APPROCHES EN SITUATIONS PROFESSIONNELLES DE SOINS

- travaux pratiques, simulation en santé
- stages cliniques
- analyses de situations apprenantes collectives

##### QUALITE DE VIE DE L'ETUDIANT

- de permettre à l'étudiant de s'épanouir dans sa formation
- de participer à des événements sportifs, culturels
- d'organiser de temps de convivialité
- de veiller au bien-être et de lutter contre la gestion du stress

#### COMPETENCES CIBLEES

- ✓ C3 : Accompagner la personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
- ✓ C1 : Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
- ✓ C6 : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins

#### COMPETENCE DEVELOPEE

- ✓ C2 : Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers



#### L'ÉTUDIANT EN FIN DE 1ÈRE ANNÉE

##### COMPREND LES ENJEUX DE SA FUTURE FONCTION EN :

- Intégrant la notion de citoyenneté en lien avec les codes professionnels
- Intégrant les notions de responsabilité, de solidarité, d'adaptabilité et de rigueur

##### COMPREND LES ENJEUX DE SA FORMATION EN :

- Identifiant et concrétisant ses méthodes d'apprentissage
- Se positionnant en tant qu'acteur dans le dispositif pédagogique
- S'inscrivant dans une démarche réflexive
- Respectant et faisant vivre ses valeurs professionnelles et citoyennes

# ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES ETUDIANTS EN SOINS INFIRMIERS SEMESTRES 3 & 4



## EN DÉBUT DE 2ÈME ANNÉE

UN ÉTUDIANT QUI COMPREND LES ENJEUX DE SA FUTURE FONCTION EN :

- Intégrant la notion de citoyenneté en lien avec les codes professionnels
- Intégrant les notions de responsabilité, de solidarité, d'adaptabilité et de rigueur

UN ÉTUDIANT QUI COMPREND LES ENJEUX DE SA FORMATION EN :

- Identifiant et concrétisant ses méthodes d'apprentissage
- Se positionnant en tant qu'acteur dans le dispositif pédagogique
- S'inscrivant dans une démarche réflexive
- Respectant et faisant vivre ses valeurs professionnelles et citoyennes

### ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES

#### ACQUISITION ET DEVELOPPEMENT DES CAPACITES COGNITIVES

- utiliser le raisonnement clinique hypothético-déductif
- mobiliser la méthodologie d'apprentissage des processus de mise en oeuvre et de surveillance des thérapeutiques médicamenteuses
- s'inscrire dans une démarche projet
- s'initier à la démarche de recherche
- approfondir le questionnement professionnel et la posture réflexive
- développer la pensée critique
- poursuivre le processus de responsabilisation

#### ACQUISITION ET DEVELOPPEMENT DES CAPACITES MOTRICES, D'INNOVATION ET DE CREATIVITE

- développer sa dextérité et l'ergonomie dans sa pratique
- réaliser des supports didactiques et éducatifs
- expérimenter, tâtonner dans un environnement sécurisant
- oser l'innovation et utiliser sa créativité en mobilisant les NTIC

#### ACQUISITION ET DEVELOPPEMENT DES CAPACITES SOCIALES ET EMOTIONNELLES

- mobiliser les valeurs citoyennes, éthiques et déontologiques
- adopter une posture d'éducateur en promotion de la santé
- s'inscrire dans l'interdisciplinarité et la coopération avec les pairs
- établir une communication adaptée et bienveillante et respectueuse de l'autre
- dépasser et surmonter ses échecs
- reconnaître et réguler ses émotions
- renforcer l'estime et la confiance en soi
- s'épanouir dans la formation et prendre plaisir à apprendre
- conforter l'entraide et la solidarité au sein du groupe

#### QUALITE DE VIE DE L'ETUDIANT

- de permettre à l'étudiant de s'épanouir dans sa formation
- de participer à des événements sportifs, culturels
- d'organiser de temps de convivialité
- de veiller au bien-être et de lutter contre la gestion du stress

### COMPETENCES CIBLEES

- ✓ C2 : Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
- ✓ C5 : Initier et mettre en oeuvre des soins éducatifs et préventifs
- ✓ C6 : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
- ✓ C10 : Informer, former des professionnels et des personnes en formation

### COMPETENCES DEVELOPPEES

- ✓ C1 : Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
- ✓ C4 : Mettre en oeuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
- ✓ C7 : Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle
- ✓ C8 : Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
- ✓ C9 : Organiser et coordonner les activités soignantes

### L'ÉTUDIANT EN FIN DE 2ÈME ANNÉE :

A acquit et développe les activités infirmières en tenant compte des exigences et des évolutions actuelles de la profession. S'inscrit dans une dynamique de construction de son identité professionnelle en devenant à la fois acteur et auteur de son processus de professionnalisation, à savoir :

- avoir conscience de son potentiel et de ses capacités
- tendre vers une pratique responsable, adaptable, réflexive et autonome
- donner du sens à ses savoirs

- initier un positionnement professionnel en s'appuyant sur des valeurs éthiques et déontologiques







## ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES ETUDIANTS EN SOINS INFIRMIERS SEMESTRES 5 & 6

### EN DÉBUT DE 3ÈME ANNÉE

A ACQUIT ET DEVELOPPE LES ACTIVITES INFIRMIÈRES EN TENANT COMPTE DES EXIGENCES ET DES ÉVOLUTIONS ACTUELLE DE LA PROFESSION.  
S'INSCRIT DANS UNE DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION DE SON IDENTITÉ PROFESSIONNELLE EN DEVENANT À LA FOIS ACTEUR ET AUTEUR DE SON PROCESSUS DE PROFESSIONNALISATION À SAVOIR :

- avoir conscience de son potentiel et de ses capacités
- tendre vers une pratique responsable, adaptable, réflexive et autonome
- donner du sens à ses savoirs
- initier un positionnement professionnel en s'appuyant sur des valeurs éthiques et déontologiques

#### ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES

##### SE PROFESSIONNALISER EN :

- mobilisant le raisonnement clinique et de soin dans l'analyse des situations de soins complexes
- développant la posture de leadership clinique
- facilitant la prise de responsabilités professionnelles
- développant le questionnement professionnel en lien avec une situation de soins
- valorisant le potentiel, l'expérience de l'étudiant dans des champs diversifiés pour l'encourager à affirmer son identité professionnelle
- mobilisant la posture réflexive
- construisant son réseau professionnel

##### DEVELOPPER UNE DYNAMIQUE DE RECHERCHE EN :

- s'inscrivant dans un travail d'initiation à la recherche
- suscitant le plaisir d'apprendre et la curiosité professionnelle au service de l'innovation
- incitant l'ouverture d'esprit et l'intérêt pour l'actualité
- permettant à l'étudiant d'être auteur de production et vecteur de communication

##### S'EMANCIPER EN :

- travaillant l'autonomie, l'identité et la posture professionnelle
- favorisant l'insertion professionnelle
- sachant appréhender son milieu professionnel
- se projetant vers son activité professionnelle

##### SE SOUCIER DE SA QUALITE DE VIE EN :

- permettant à l'étudiant de s'épanouir dans sa formation
- participant à des événements sportifs, culturels
- organisant des temps de convivialité
- veillant au bien-être et en luttant contre la gestion du stress

#### COMPETENCES CIBLEES

Toutes les compétences sont ciblées et plus spécifiquement :

- ✓ C4: Mettre en oeuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
- ✓ C7: Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle
- ✓ C8: Initiation à la démarche de recherche
- ✓ C9: Rôle infirmier et organisation du travail en interprofessionnalisation



#### L'ÉTUDIANT EN FIN DE 3ÈME ANNÉE

Un infirmier affirmant et menant à bien son projet professionnel en lien avec ses valeurs. Il évolue du statut d'étudiant autonome vers celui de professionnel. Il devient un infirmier entreprenant qui prend une place dans l'équipe pluri professionnelle et qui se positionne comme acteur de santé porteur de solutions innovantes en lien avec le contexte actuel intra et extra hospitalier.

Le profil attendu se base sur :

- l'adaptabilité
- la responsabilité
- l'autonomie (avec capacité d'ouverture d'esprit à la professionnalisation)
- la remise en question/questionnement pertinent au regard des situations rencontrées et de leur expérience

# ANNEXE 2

I.F.S.I. - E.P.S.A.N. BRUMATH

PLANNING DE FORMATION 2023 / 2024

Juin 2023

Planning de l'année scolaire 2023 / 2024		1ère Année Promo 2023 / 2028		2ème Année Promo 2022 / 2025		3ème Année Promo 2021 / 2024		Formation Aide-Soignante Promo 2023 / 2024		Observations		
		SEMESTRE 1		SEMESTRE 3		SEMESTRE 5						
29/09/2023	au 01/10/2023											
04/10/2023	au 06/10/2023	I.F.S.I.		I.F.S.I.		STAGE Type 3/4	STAGE Type 1		Rentrée AS le 01/10/2023			
11/10/2023	au 15/10/2023	I.F.S.I.		I.F.S.I.					IFAS	Rentrée IDE le 04/10/2023		
18/10/2023	au 22/10/2023	I.F.S.I.		I.F.S.I.					IFAS			
25/10/2023	au 26/10/2023	I.F.S.I.		I.F.S.I.					IFAS			
02/11/2023	au 09/11/2023	I.F.S.I.		I.F.S.I.					IFAS			
09/11/2023	au 13/11/2023	I.F.S.I.		I.F.S.I.		STAGE Type 3/4						
16/11/2023	au 20/11/2023	I.F.S.I.		I.F.S.I.					IFAS			
23/11/2023	au 27/11/2023	I.F.S.I.		I.F.S.I.								
30/11/2023	au 03/12/2023	I.F.S.I.		I.F.S.I.								
06/12/2023	au 10/12/2023	I.F.S.I.		I.F.S.I.								
13/12/2023	au 17/12/2023	STAGE Type 1/3/4		STAGE Type 1	STAGE Type 2							
20/12/2023	au 25/12/2023							I.F.S.I.		IFAS		
27/12/2023	au 01/01/2024							I.F.S.I.		IFAS		
04/01/2024	au 08/01/2024							I.F.S.I.		IFAS		
11/01/2024	au 15/01/2024							I.F.S.I.		IFAS		
18/01/2024	au 22/01/2024	I.F.S.I.										
25/01/2024	au 29/01/2024											
02/02/2024	au 06/02/2024	Congés Annuels		Congés Annuels		Congés Annuels		Congés Annuels				
09/02/2024	au 12/02/2024	I.F.S.I.		STAGE Type 1	STAGE Type 2							
15/02/2024	au 19/02/2024	I.F.S.I.										
22/02/2024	au 26/02/2024	I.F.S.I.										
29/02/2024	au 02/03/2024	I.F.S.I.										
		SEMESTRE 2		SEMESTRE 4		SEMESTRE 6						
05/03/2024	au 09/03/2024	STAGE Type 1	STAGE Type 3/4									
12/03/2024	au 16/03/2024											
19/03/2024	au 23/03/2024											
26/03/2024	au 01/04/2024											
04/04/2024	au 08/04/2024											
11/04/2024	au 15/04/2024											
18/04/2024	au 22/04/2024											
25/04/2024	au 29/04/2024											
02/05/2024	au 05/05/2024											
09/05/2024	au 12/05/2024											
16/05/2024	au 19/05/2024											
23/05/2024	au 26/05/2024											
30/05/2024	au 02/06/2024											
06/06/2024	au 10/06/2024											
13/06/2024	au 17/06/2024											
20/06/2024	au 24/06/2024											
27/06/2024	au 31/06/2024											
04/07/2024	au 07/07/2024											
11/07/2024	au 14/07/2024											
18/07/2024	au 21/07/2024											
25/07/2024	au 28/07/2024											
01/08/2024	au 05/08/2024	Congés Annuels	Congés Annuels	Congés Annuels	Congés Annuels							
08/08/2024	au 12/08/2024											
15/08/2024	au 19/08/2024											
22/08/2024	au 26/08/2024											
29/08/2024	au 02/09/2024											
05/09/2024	au 09/09/2024											
12/09/2024	au 16/09/2024											
19/09/2024	au 23/09/2024											
26/09/2024	au 30/09/2024											

Stagede type 1 : Soins de courée durée  
 Stage de type 2 : Soins en psychiatrie et en santé mentale

Stage de type 3 : Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation  
 Stage de type 4 : Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie



# ANNEXE 3

**EPSAN** Etablissement Public  
de Santé Alsace Nord

Institut de Formation en Soins Infirmiers  
Formation Infirmière - Formation Aide-Soignante

Brumath, le 23 juillet 2021

Pôle Qualité, Direction des  
Soins, Enseignement  
Direction de l'Institut de  
Formation en  
Soins Infirmiers  
et Aides-Soignants

## MODALITES PRATIQUES DE MISE EN STAGE AIDES-SOIGNANTS

Téléphone : 03.88.64.61.56.  
Télécopie : 03.88.64.57.45.

Les modalités s'appliquent pour le stage qui se déroulera :

**Du Lundi ..... au Vendredi ..... inclus**

Veuillez trouver, ci-dessous, les dates auxquelles les étudiants ne pourront être présents en stage :

**Sorties de stage\*** :

**Evaluation\*** :

**Congés annuels** :

*\*Ces heures sont comptabilisées dans les heures de stage que les étudiants doivent réaliser. Elles ne sont pas à récupérer.*

**HORAIRES** :

Les stages s'effectuent sur la base de **35 heures par semaine**. Les horaires varient en fonction des lieux d'accueil et des modalités d'apprentissage dans la limite de **8 heures par jour** sauf dérogation autorisée par le Directeur de l'IFSI.

Les élèves aides-soignants **ne sont pas autorisés à travailler plus de 6 jours consécutifs**. Ils doivent impérativement bénéficier de **2 jours de congés consécutifs par période de 15 jours de stage**. Les horaires de nuit, de fin de semaine ou de jours fériés sont possibles au cours des 4 périodes de stage dès lors que l'élève bénéficie d'un encadrement de qualité.

L'amplitude des horaires doit respecter la réglementation notamment le **repos de 12 heures entre 2 jours de stage**. L'amplitude journalière **ne doit pas dépasser 10 heures 30** et **1 demie heure de pause est obligatoire** à partir de 6 heures consécutives de stage. Le temps de repas n'est pas à prendre sur le temps de stage. Le temps pris dans le cadre d'un repas thérapeutique est considéré comme temps de stage.

En cas d'absence, les élèves aides-soignants sont tenus d'informer ou de faire informer dans les plus brefs délais le maître de stage et/ou le tuteur de stage ainsi que l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de la durée de l'absence.

Le maître de stage et/ou le tuteur de stage atteste de la présence de chaque élève aide-soignant avec la fiche de présence en stage.

### **ENCADREMENT :**

Durant toute la durée du stage, l'élève doit rester sous le contrôle et la responsabilité d'un(e) infirmier(ère) diplômé(e) d'Etat et ne peut en aucun cas remplacer un professionnel.

Durant le stage, pour développer les capacités d'organisation de l'élève, il est recommandé de lui donner la responsabilité, sous le contrôle effectif d'un(e) infirmier(ère) diplômé(e) d'Etat d'un groupe de personnes soignées dès le début du stage. Ce groupe de personnes est choisi par le tuteur et/ou le maître de stage en tenant compte du niveau de formation de l'élève.

### **PRINCIPES PEDAGOGIQUES :**

L'enseignement clinique des aides-soignants s'effectue au cours de périodes de stages dans des milieux professionnels. Ces périodes alternent avec les périodes d'enseignement en Institut de Formation.

Pendant les temps de stage, l'élève est confronté à la réalité de la pratique soignante auprès des personnes, il se forme en agissant au sein des équipes professionnelles. Les savoirs théoriques, techniques, organisationnels et relationnels mis en œuvre dans les activités sont soulignés par les professionnels qui encadrent le stagiaire et par les formateurs de l'IFAS référents de stage dans les rencontres qui précèdent et suivent la mise en stage des élèves.

Ainsi, les stages sont à la fois des lieux d'intégration des connaissances reçues et des lieux d'acquisition de nouvelles connaissances par la voie de l'observation, de la participation aux soins, de la prise en charge des personnes, de la participation aux réflexions menées en équipe et par l'utilisation des savoirs dans la résolution des situations.

Le retour sur la pratique, la réflexion et l'interrogation sont accompagnées par un tuteur et un formateur de l'IFAS référent de stage. Cette analyse développe chez l'élève une pratique réflexive nécessaire au développement des compétences professionnelles.

L'élève construit ses compétences en agissant avec les professionnels et en inscrivant dans son portfolio les éléments d'analyse de ses activités, ce qui l'aide à mesurer sa progression.

### **OBJECTIFS GLOBAUX**

Les objectifs de stage tiennent compte à la fois des ressources des stages, des besoins des élèves en rapport avec l'étape de leur cursus de formation et des demandes individuelles des élèves.

Les ressources des stages sont formalisées dans une charte d'encadrement.

Le stage doit permettre aux élèves :

- d'acquérir des connaissances
- d'acquérir une posture réflexive, en questionnant la pratique avec l'aide des professionnels
- d'exercer son jugement et ses habiletés gestuelles
- de prendre des initiatives et des responsabilités progressivement
- de confronter ses idées, ses opinions et ses manières de faire à celles de professionnels et d'autres étudiants
- de prendre la distance nécessaire et de canaliser ses émotions et ses inquiétudes
- de centrer son écoute sur la personne soignée et proposer des soins de qualité
- d'évaluer ses compétences

### **OBJECTIFS PERSONNELS**

Chaque élève formule des objectifs personnels de stage qui sont négociés avec le lieu de stage à partir des ressources de celui-ci. Ils sont rédigés et notés sur le feuillet du portfolio réservé à cet effet.

### **PORTFOLIO**

L'élève dispose d'un outil personnalisé facilitant sa progression durant la formation clinique.

L'élève a pour consigne de présenter le portfolio au tuteur de stage. Il est renseigné tout au long du stage par l'élève et les personnes responsables de l'encadrement et validé par le tuteur.

Des bilans réguliers sur l'acquisition des compétences sont programmés et formalisés par le tuteur de stage avec l'élève.

A la fin du stage, les documents d'évaluation sont à remplir par le tuteur de stage en présence de l'élève qui remplit en même temps son portfolio. Cette évaluation doit prendre en compte les bilans réguliers effectués.

Brumath, le 23 juillet 2021

Pôle Qualité, Direction des  
Soins, Enseignement  
Direction de l'Institut de  
Formation en  
Soins Infirmiers  
et Aides-Soignants

**MODALITES PRATIQUES DE MISE EN STAGE**  
**INFIRMIERS**

Téléphone : 03.88.64.61.56.  
Télécopie : 03.88.64.57.45.

Les modalités s'appliquent pour le stage qui se déroulera :

**Du Lundi ..... au Vendredi ..... inclus**

Veuillez trouver, ci-dessous, les dates auxquelles les étudiants ne pourront être présents en stage :

**Sorties de stage\*** :

**Evaluation\*** :

**Congés annuels** :

*\*Ces heures sont comptabilisées dans les heures de stage que les étudiants doivent réaliser. Elles ne sont pas à récupérer.*

**HORAIRES** :

Les stages s'effectuent sur la base de **35 heures par semaine**. Les horaires varient en fonction des lieux d'accueil et des modalités d'apprentissage dans la limite de **8 heures par jour** sauf dérogation autorisée par le Directeur de l'IFSL.

Les étudiants en soins infirmiers **ne sont pas autorisés à travailler plus de 6 jours consécutifs**. Ils doivent impérativement bénéficier de **2 jours de congés consécutifs par période de 15 jours de stage**. Les horaires de nuit, de fin de semaine ou de jours fériés sont possibles au cours des stages des semestres 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - dès lors que l'étudiant bénéficie d'un encadrement de qualité.

L'amplitude des horaires doit respecter la réglementation notamment **le repos de 12 heures entre 2 jours de stage**. L'amplitude journalière **ne doit pas dépasser 10 heures 30** et **1 demie heure de pause est obligatoire** à partir de 6 heures consécutives de stage. Le temps de repas n'est pas à prendre sur le temps de stage. Le temps pris dans le cadre d'un repas thérapeutique est considéré comme temps de stage.

En cas d'absence, les étudiants(es) en soins infirmiers sont tenus d'informer ou de faire informer dans les plus brefs délais le maître de stage et/ou le tuteur de stage ainsi que l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de la durée de l'absence.

Le maître de stage et/ou le tuteur de stage atteste de la présence de chaque étudiant en soins infirmiers avec la fiche de présence en stage.

**ENCADREMENT** :

Durant toute la durée du stage, l'étudiant doit rester sous le contrôle et la responsabilité d'un(e) infirmier(ère) diplômé(e) d'Etat et ne peut en aucun cas remplacer un professionnel.

Durant le stage, pour développer les capacités d'organisation de l'étudiant, il est recommandé de lui donner la responsabilité sous le contrôle effectif d'un(e) infirmier(ère) diplômé(e) d'Etat d'un groupe de personnes soignées dès le début du stage. Ce groupe de personnes est choisi par le tuteur et/ou le maître de stage en tenant compte du niveau de formation de l'étudiant.

#### **PRINCIPES PEDAGOGIQUES :**

L'enseignement clinique des infirmiers s'effectue au cours de périodes de stages dans des milieux professionnels. Ces périodes alternent avec les périodes d'enseignement en Institut de Formation.

Pendant les temps de stage, l'étudiant est confronté à la réalité de la pratique soignante auprès des personnes, il se forme en agissant au sein des équipes professionnelles. Les savoirs théoriques, techniques, organisationnels et relationnels mis en œuvre dans les activités sont soulignés par les professionnels qui encadrent le stagiaire et par les formateurs de l'IFSI référents de stage dans les rencontres qui précèdent et suivent la mise en stage des étudiants.

Ainsi, les stages sont à la fois des lieux d'intégration des connaissances reçues et des lieux d'acquisition de nouvelles connaissances par la voie de l'observation, de la participation aux soins, de la prise en charge des personnes, de la participation aux réflexions menées en équipe et par l'utilisation des savoirs dans la résolution des situations.

Le retour sur la pratique, la réflexion et l'interrogation sont accompagnées par un tuteur et un formateur de l'IFSI référent de stage. Cette analyse développe chez l'étudiant une pratique réflexive nécessaire au développement de la compétence infirmière.

L'étudiant construit ses compétences en agissant avec les professionnels et en inscrivant dans son portfolio les éléments d'analyse de ses activités, ce qui l'aide à mesurer sa progression.

#### **OBJECTIFS GLOBAUX**

Les objectifs de stage tiennent compte à la fois des ressources des stages, des besoins des étudiants en rapport avec l'étape de leur cursus de formation et des demandes individuelles des étudiants.

Les ressources des stages sont formalisées dans une charte d'encadrement.

Le stage doit permettre aux étudiants :

- d'acquérir des connaissances
- d'acquérir une posture réflexive, en questionnant la pratique avec l'aide des professionnels
- d'exercer son jugement et ses habiletés gestuelles
- de prendre des initiatives et des responsabilités progressivement
- de confronter ses idées, ses opinions et ses manières de faire à celles de professionnels et d'autres étudiants
- de prendre la distance nécessaire et de canaliser ses émotions et ses inquiétudes
- de centrer son écoute sur la personne soignée et proposer des soins de qualité
- d'évaluer ses compétences

#### **OBJECTIFS PERSONNELS**

Chaque étudiant formule des objectifs personnels, ces objectifs de stage sont négociés avec le lieu de stage à partir des ressources de celui-ci. Ils sont rédigés et notés sur le feuillet du portfolio réservé à cet effet.

#### **PORTFOLIO**

L'étudiant dispose d'un outil personnalisé facilitant sa progression durant la formation clinique.

L'étudiant a pour consigne de présenter le portfolio au tuteur de stage. Il est renseigné tout au long du stage par l'étudiant et les personnes responsables de l'encadrement et validé par le tuteur.

Des bilans réguliers sur l'acquisition des compétences sont programmés et formalisés par le tuteur de stage avec l'étudiant

A la fin du stage, les documents d'évaluation sont à remplir par le tuteur de stage en présence de l'étudiant qui remplit en même temps son portfolio. Cette évaluation doit prendre en compte les bilans réguliers effectués.

# ANNEXE 4

Nom Etablissement	Adresse	Suite	Code postal	Ville	Tel
A.A.P.E.I. de Strasbourg et environs	60, rue de la Grossau	CS 50046	67027	STRASBOURG CEDEX	03.88.84.99.00
A.B.R.A.P.A.	Hôpital de Jour Gériatrique M. Philibert	7, Rue du Dr. Nessmann	67200	STRASBOURG	03.88.29.39.87
A.B.R.A.P.A.	1, Rue Jean Monnet		67201	ECKBOLSHEIM	03.88.21.30.21
A.G.E.S. - MAISON DE L'ENFANT	16, Rue Charles Gounod		67550	VENDENHEIM	03.88.59.49.19
AASBR-CRECHE COLLECTIVE LOVISA	66, Rue Mélanie		67091	STRASBOURG	03.88.31.48.58
ABRAPA - Accueil de jour du PréO	5, Rue du Général de Gaulle		67205	OBERHAUSBERGEN	03.88.27.25.79
ABRAPA - EHPAD STEPHANIE	9, Rue des Ifs		67100	STRASBOURG	03.90.22.10.65
ABRAPA - Service de soins infirmiers à domicile	24, Rue de l'Espérance		67400	ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	03.88.67.88.14
ADAPEI DU BAS-RHIN	Résidence La Grossmatt	34, Rue François Mauriac	67800	HOENHEIM	03.88.62.50.80
ADAPEI MAS RESIDENCE GALILEE	6, Place Galilée		67380	LINGOLSHEIM	03.88.10.35.70
ARAHM FAM les Cigales	116, rue de la Gantzau	CS 90231	67089	STRASBOURG CEDEX 01	03.88.65.85.00
ARAHM IEM les Grillons	116, rue de la Gantzau		67089	STRASBOURG CEDEX	03.88.65.84.26
ARAHM IEM les Iris	116, rue de la Gantzau		67089	STRASBOURG CEDEX	03.88.65.85.04
ASSOCIATION LE TOIT HAGUENOVIEN	3, Rue Saint Nicolas		67500	HAGUENAU	03.88.73.28.88
ASSOCIATION A.J.P.A.	8, Rue du Village		67170	HOCHSTETT	03.88.51.68.98
ASSOCIATION AIPAHM	30, route du Neuhof		67400	ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	03 88 66 89 40
ASSOCIATION AURAL	5, Rue Henri Bergson	CS 30038	67087	STRASBOURG CEDEX	03.88.10.48.46
ASSOCIATION DIACONALE NORD ALSACE	10, Rue de l'Eglise		67360	WOERTH	03.88.09.32.58

Nom Etablissement	Adresse	Suite	Code postal	Ville	Tel
ASSOCIATION ITHAQUE/ESPACE INDEPENDANCE	12, rue Kuhn		67000	STRASBOURG	03.88.52.04.04
ASSOCIATION RESEAU DE CARDIO PREVENTION D'OBERNAI	1, Route de Boersch	B.P. 201	67211	OBERNAI CEDEX	03.88.95.14.69
BETHESDA ARC EN CIEL	1, rue du Général Ducros		67000	STRASBOURG	03.90.23.80.00
C.I.R.D.D. - ALSACE	Bâtiment B	20, Rue Livio	67100	STRASBOURG	03.88.76.64.33
CCAS - LES HAUTS DE LA ZINSEL	11, Rue du Docteur Albert Schweitzer		67580	MERTZWILLER	03.88.90.47.47
CENTRE DE HARTHOUSE - ETS PUBLIC MEDICO SOCIAL	Allée des Peintres	BP 10231	67504	HAGUENAU CEDEX	03.88.90.77.00
CENTRE DE RESSOURCES POUR DEFICIENTS SENSORIELS	80, Route du Neuhof		67100	STRASBOURG	03.88.65.80.00
CENTRE DE SOINS	1, Rue Ballerich		67440	THAL MARMOUTIER	03.88.91.65.45
CENTRE DE SOINS "VIE ET SANTE"	La Brume d'Or - Pôle Seniors	34, Avenue de Périgueux	67800	BISCHHEIM	03.88.33.00.51
CENTRE DE SOINS DE LA CROIX ROUGE	18, Rue du Commandement		67100	STRASBOURG	08.88.77.13.40.
CENTRE DE SOINS DE SUITE ET READAPTATION EN ADDICTOLOGIE	CHATEAU WALK	40, Rue du Député Hallez - C.S. 50155	67503	HAGUENAU CEDEX	03.88.05.47.25
CENTRE DE SOINS INFIRMIERS	6, Place de la Liberté		67580	MERTZWILLER	03.88.90.31.79.
CENTRE DE SOINS INFIRMIERS	8 B, Rue Neuve		67700	SAVERNE	03.88.91.10.81
CENTRE DE SOINS INFIRMIERS	13, Rue des Remparts		67430	DIEMERINGEN	03.88.00.41.25
CENTRE DE SOINS INFIRMIERS	Paroisse Saint Guillaume	Rue Calvin	67000	STRASBOURG	03.88.35.56.66
CENTRE DE SOINS INFIRMIERS DE NIEDERBRONN	4, Rue Soeur Elisabeth Eppinger	B.P. 60009	67892	NIEDERBRONN-LES-BAINS CEDEX	03.88.05.85.50
CENTRE DE SOINS INFIRMIERS DE SCHILTIGHEIM	5, Place de l'Eglise		67300	SCHILTIGHEIM	03.88.33.15.83
CENTRE DE SOINS INFIRMIERS DIACONNESSES CENTRE VILLE	5, Rue Martin Luther		67000	STRASBOURG	03.88.32.32.55
CENTRE DE SOINS INFIRMIERS DIACONNESSES LES 2 RIVES	7, Rue de Soultz		67100	STRASBOURG	03.88.45.08.47
CENTRE DE SOINS INFIRMIERS DIACONNESSES MEINAU	5, Rue de Champagne		67100	STRASBOURG	03.88.79.41.55
CENTRE DE SOINS INFIRMIERS DIACONNESSES NEUHOF	16, Rue du Commandant François		67100	STRASBOURG	03.88.39.48.39
CENTRE DE SOINS INFIRMIERS HAUTEPIERRE DIACONNESSES	11, avenue François Mitterand		67200	STRASBOURG	03.88.26.26.10

Nom Etablissement	Adresse	Suite	Code postal	Ville	Tel
CENTRE HOSPITALIER D'ERSTEIN	13, Route de Krafft - B.P. 30063		67152	ERSTEIN CEDEX	03.90.64.20.00
CENTRE HOSPITALIER DE HAGUENAU	64, Avenue du Professeur Leriche	B.P. 252	67504	HAGUENAU CEDEX	03.88.06.33.33
CENTRE HOSPITALIER DE WISSEMBOURG	24-28, Route de Weiler	Cedex 20003	67166	WISSEMBOURG CEDEX	03.88.54.11.11
CENTRE HOSPITALIER DEPARTEMENTAL	17, Route de Strasbourg	B.P. 90007	67241	BISCHWILLER CEDEX	03.88.80.22.22
CENTRE HOSPITALIER SAINTE CATHERINE	19, Côte de Saverne	B.P. 105	67703	SAVERNE CEDEX	03.88.71.67.67
CENTRE MEDICAL DE SAÂLES	9, Route du Centre Médical		67420	SAÂLES	03.88.47.50.50
CENTRE PAUL STRAUSS	3, Rue de la Porte de l'Hôpital	B.P. 30042	67065	STRASBOURG CEDEX	03.88.25.24.24
CERRAN - SITE MORSBRONN	12, Route de Haguenau		67360	MORSBRONN LES BAINS	03.88.09.83.00
CERRAN site de LIEBFRAUENTHAL	221 Liebfrauenthal		67360	GOERSDORF	03.88.09.59.00
CLINIQUE BETHESDA - GROUPE ST-VINCENT	1, Boulevard Jacques Preiss		67000	STRASBOURG	03.88.56.70.00
CLINIQUE DE L'ORANGERIE	29, Allée de la Robertsau	B.P. 380/R 10	67010	STRASBOURG-CEDEX	03.88.56.74.00
CLINIQUE DE LA TOUSSAINT- GROUPE ST-VINCENT	11, Rue de la Toussaint		67000	STRASBOURG	03.88.21.75.75
CLINIQUE DU PARC - ETS DES DIACONESSES	4, Boulevard du Président Edwards		67000	STRASBOURG	03 88 35 45 00
CLINIQUE RHENA - Clinique de Strasbourg	10, rue François Epailly	CS 50003	67016	STRASBOURG CEDEX	03.90.67.43.62
CLINIQUE SAINT-FRANCOIS	1 - 5, Rue Colomé	C.S. 40092	67502	HAGUENAU CEDEX	03.88.90.70.70
CLINIQUE SAINT-LUC - GROUPE ST-VINCENT	10, Rue des Forges		67133	SCHIRMECK-CEDEX	03.88.47.41.41
CLINIQUE SAINTE BARBE - GROUPE HOSPITALIER ST-VINCENT	29, Rue du Faubourg National		67083	STRASBOURG CEDEX	03.88.21.70.00
CLINIQUE SAINTE-ANNE - GROUPE HOSPITALIER ST-VINCENT	182, Route de la Wantzenau		67085	STRASBOURG CEDEX	03.88.45.81.81
CLINIQUE SAINTE-ODILE	6, rue des Prémontrés	B.P. 29	67501	HAGUENAU CEDEX	03.88.63.48.48
COLLEGE BALDUNG-GRIEN	6, rue des Alouettes		67720	HOERDT	03 88 51 35 12
COLLEGE CHARLES MUNSCH	4, rue des Soeurs		67110	NIEDERBRONN LES BAINS	03 88 09 05 29
COLLEGE DE BRUMATH	3, Rue du Collège		67170	BRUMATH	03.88.51.12.84



Nom Etablissement	Adresse	Suite	Code postal	Ville	Tel
COLLEGE DE HOCHFELDEN	1, Rue du Collège		67270	HOCHFELDEN	03.88.91.52.35.
COLLEGE DES 7 ARPENTS	Rue du Collège		67460	SOUFFELWEYERSHEIM	03.88.20.45.36
COLLEGE DES RACINES ET DES AILES	1, RUE DU COLLEGE		67320	DRULINGEN	03.88.00.62.92
COLLEGE DU STOCKFELD	71, Rue des Jésuites		67100	STRASBOURG-NEUHOF	03.90.40.16.83
COLLEGE DU TORENBERG- HEILIGENSTEIN	1, place du Torenbers		67140	BARR	03.90.57.65.70
COLLEGE EPISCOPAL SAINT-ETIENNE	2, rue de la Pierre Large		67084	STRASBOURG CEDEX	03.88.76.75.91
COLLEGE KLEBER	22, Rue Kléber	B.P. 242	67504	HAGUENAU	03.88.93.61.45
COLLEGE LE RIED	4, Rue Guirbaden		67800	BISCHHEIM	03.88.33.40.80.
COLLEGE LOUIS PASTEUR	Rue de la Plaine des Bouchers	Chemin Heyritz	67100	STRASBOURG	03.88.40.99.40
COLLEGE MAUROIS - Site Saut du Lièvre	1, rue du Lycée		67240	BISCHWILLER	03.88.06.27.67
COLLEGE MAXIME ALEXANDRE	31, Rue du Travail	BP 91081	67382	LINGOLSHEIM CEDEX	03.88.87.71.51
COLLEGE PAUL EMILE VICTOR	2, Rue du Cerf		67450	MUNDOLSHEIM	03.88.20.32.43
COLLEGE POINCARÉ	7, rue Poincaré		67700	SAVERNE	03 88 91 16 12
COLLEGE SOPHIE GERMAIN	50, rue du Rieth		67200	STRASBOURG	03.88.27.05.70
COLLEGE SOURCES	10, rue Sainte Marie		67700	SAVERNE	03 88 91 38 39
CONSEIL GENERAL SERVICE DE PMI	HOTEL DU DEPARTEMENT	PLACE DU QUARTIER BLANC	67964	STRASBOURG CEDEX	03.88.76.65.92
CRECHE - MAISON DE L'ENFANT	4A, Rue des Jardins		67610	LA WANTZENAU	03.88.96.60.07
CRECHE COLLECTIVE DE HAUTEPIERRE	Rue Gioberti		67200	STRASBOURG	03.88.29.23.29
CRECHE COLLECTIVE DU NEUDORF/MULTI - ACCUEIL	2, rue Dolfuss		67100	STRASBOURG	03.88.34.05.26
CRECHE COLLECTIVE LES MOUSSAILLONS	6, Rue Sainte Marie aux Mines		67300	SCHILTIGHEIM	09.53.91.66.71
CRECHE COLLECTIVE LES VIGNES	2, Rue George Sand		67400	ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	03.88.66.90.80
CRECHE MULTI ACCUEIL	8, Rue du Collège		67270	HOCHFELDEN	03.88.02.26.78



Nom Etablissement	Adresse	Suite	Code postal	Ville	Tel
CSSR EN ADDICTOLOGIE	MARIENBRONN		67250	LOBSANN	03.88.05.68.40
Centre de Réadaptation Fonctionnelle	10, Rue du Maréchal Leclerc		67110	NIEDERBRONN LES BAINS	03.88.80.88.80
Clinique du RIED et de I ILL	1, Rue du Château d'Angleterre		67300	SCHILTIGHEIM	03.88.20.84.20
Crèche Les Chouettes	2, rue du Faucon		67240	SCHIRRHOFFEN	
EHPAD	4, rue de l'Hôpital		67318	WASSELONNE CEDEX	03.88.59.12.59
EHPAD "AU FIL DE L'EAU"	4, Rue des Castors		67202	WOLFISHEIM	03.88.10.32.75
EHPAD "JULIE GSELL" - HOSPITALOR	20, Rue du Moulin		67240	BISCHWILLER	03.88.63.25.72
EHPAD "LE DIACONAT"	2, Rue de l'Eglise		67240	BISCHWILLER	03.88.63.21.37
EHPAD "LE GENTIL'HOME"	21, Rue du Bourg		67640	FEGERSCHEIM	03.89.96.13.13
EHPAD "LES 4 VENTS"	12, Rue Berlioz		67550	VENDENHEIM	03.88.64.78.00
EHPAD "LES AULNES"	27, Rue du Presbytère		67660	BETSCHDORF	03.88.54.54.00
EHPAD "LES COLOMBES"	50, Rue de la Ville		67460	SOUFFELWEYERSHEIM	03.88.33.98.89
EHPAD "Les Coquelicots"	12, Rue Paul Paray		67430	DIEMERINGEN	03.88.00.48.84
EHPAD - ABRAPA "LES MESANGES"	25, Rue de la Grossmatt		67800	HOENHEIM	03.88.19.74.00
EHPAD - KORIAN L'AIR DU TEMPS	3, Rue de la Baronne d'Oberkirch		67000	STRASBOURG	03.88.45.80.45
EHPAD - RESIDENCE LE SOULTZERLAND	48 B, Rue du Docteur Deutsch		67250	SOULTZ SOUS FORÊTS	03.88.54.79.66
EHPAD - RESIDENCE MARZOLFF	1, Place de la Liberté		67110	REICHSHOFFEN	03.88.05.89.99
EHPAD ABRAPA	39, Rue Ballerich		67440	THAL MARMOUTIER	03 88 02 13 30
EHPAD ABRAPA FINCKWILLER	16, Rue Sainte-Elisabeth		67000	STRASBOURG	03.88.24.77.00
EHPAD ABRAPA HERRADE	25, Rue de l'Engelbreit		67200	STRASBOURG	03.88.30.44.04
EHPAD ABRAPA SAINTE-AGNES - NEUDORF	6, Rue Sainte-Agnès		67100	STRASBOURG	03.88.44.02.02
EHPAD BARTISCHGUT	7, rue Bartisch		67100	STRASBOURG MEINAU	03.88.79.14.90

Nom Etablissement	Adresse	Suite	Code postal	Ville	Tel
EHPAD DES HETRES	8, Allée des Hêtres		67320	DRULINGEN	03.88.00.75.60
EHPAD DU VAL DE MODER	2 C, Rue de Strasbourg		67350	PFaffenhoffen	03.90.55.45.35
EHPAD EMMAUS DIACONNESSES KOENIGSHOFFEN	33, Rue de la Tour		67087	STRASBOURG CEDEX 2	03.90.20.44.88
EHPAD LA ROSELIERE	1 B, Rue du Faubourg		67590	SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER	03.88.72.00.19
EHPAD LE DANUBE	11, rue de l'Elbe		67100	STRASBOURG	03.88.60.83.00
EHPAD LE KACHELHOFE	44, Rue de la Canardière		67000	STRASBOURG	03.88.40.05.50
EHPAD LE SCHAUENBURG	3, Rue de l'Hôpital		67270	HOCHFELDEN	03.88.91.98.58
EHPAD LE TILLEUL - GROUPE SOS SENIORS	19, Rue du Général de Gaulle		67610	LA WANTZENAU	03.88.96.31.01
EHPAD LES PAQUERETTES	17, Chemin des Pâquerettes		67300	SCHILTIGHEIM	03.88.33.14.13
EHPAD MAISON DE RETRAITE BETHESDA CONTADES	16, boulevard Ohmacht		67000	STRASBOURG	03.88.36.42.00.
EHPAD MARQUAIRE	7, Rue de l'Hôpital	B.P. 31	67190	MUTZIG	03.88.38.13.76
EHPAD MONTAGNE VERTE - ABRAPA	7, Rue Docteur Nessmann		67200	STRASBOURG	03.88.30.05.04
EHPAD NOTRE DAME ET SAINT JOSEPH	4, Rue Soeur Elisabeth Eppinger		67110	NIEDERBRONN-LES-BAINS	03.88.05.85.85
EHPAD PAUL BERTOLLY - GROUPE SOS SENIORS	Lotissement Eincholtz		67510	LEMBACH	03.88.94.21.05
EHPAD RESIDENCE DU PARC	5, Rue Alfred Kastler		67380	LINGOLSHEIM	03.88.28.86.00
EHPAD Résidence le Ried	18, rue de Franche Comté		67390	MARCKOLSHEIM	03.88.58.63.63
EHPAD SAINTE CROIX	20, Rue de la Charité	Association Adèle de Glaubitz	67100	STRASBOURG	03.88.44.96.60
EHPAD SILOË	Association Emmaüs Diaconesses	4, Rue de l'Ile des Pêcheurs	67540	OSTWALD	03.88.10.93.10
ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE ALSACE NORD	141, Avenue de Strasbourg	B.P. 83	67173	BRUMATH CEDEX	03.88.64.61.00
FONDATION PROTESTANTE SONNENHOF	22, Rue d'Oberhoffen	B.P. 80041	67242	BISCHWILLER CEDEX	03.88.80.23.00
FONDATION STENGER-BACHMANN - Crèche et Multi-Accueils	2, Rue de la Douane		67000	STRASBOURG	03.88.32.14.96
FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE - MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE "OBERKIRCH"	7, Rue de l'Ill		67000	STRASBOURG	03.88.31.47.24

Nom Etablissement	Adresse	Suite	Code postal	Ville	Tel
FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE EOLYS	2, Rue de l'Ile aux Pêcheurs		67540	OSTWALD	03.88.24.20.99
FOYER DE L'ENFANCE	44, Rue Stéphanie		67100	STRASBOURG-NEUHOF	03.68.33.86.86
FOYER NOTRE DAME	3, Rue des Echasses		67000	STRASBOURG	03.88.32.47.36
GROUPE HOSPITALIER SELESTAT- OBERNAI - Site d'Obernai	1, Rempart Monseigneur Caspar	B.P. 201	67211	OBERNAI CEDEX	03.88.95.14.00
GROUPE HOSPITALIER SELESTAT- OBERNAI - Site de Sélestat	23, avenue Louis Pasteur	B.P. 30248	67606	SELESTAT CEDEX	03.88.57.55.55
H.U.S. - C.C.O.M	10, avenue Baumann		67400	ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	03.88.11.67.68
H.U.S. - C.M.C.O	19, Rue Louis Pasteur	B.P. 120	67303	SCHILTIGHEIM CEDEX	03.88.11.67.68
H.U.S. - HAUTEPIERRE	1, avenue Molière		67098	STRASBOURG CEDEX	03.88.11.67.68
H.U.S. - HOPITAL CIVIL CENTRE VILLE	1, Place de l'Hôpital	B.P.426	67091	STRASBOURG CEDEX	03.88.11.67.68
H.U.S. - HOPITAL DE L'ELSAU	Service Psychothérapeutique pour enfants	15, Rue Cranach	67000	STRASBOURG	03.88.11.59.00
H.U.S. - HOPITAL DE LA ROBERTSAU	83, Rue Himmerich		67000	STRASBOURG	03.88.11.67.68
H.U.S. - N.H.C	1, Place de l'Hôpital	B.P. 426	67091	STRASBOURG CEDEX	03.88.11.67.68
HALTE GARDERIE LES P'TITS SCHTROUMPFS	8, Rue du Cygne		67800	BISCHHEIM	03.88.33.71.03
HOPITAL DU NEUENBERG	38, Rue Pasteur Herrmann	BP 10	67340	INGWILLER	03.88.71.70.00
HOPITAL LOCAL DE BOUXWILLER	3, Rue du Canal	B.P. 04	67330	BOUXWILLER	03.88.71.54.54
HOPITAL LOCAL DE MOLSHEIM	5, Cour des Chartreux	B.P. 75161	67125	MOLSHEIM CEDEX	03.88.49.70.70
HOPITAL Marcel KRIEG	11, Avenue du Dr. Marcel Krieg	B.P. 40083	67142	BARR CEDEX	03.88.08.92.00
HOPITAL SAINT-JACQUES	14, Rue du Général de Gaulle	B.P. 32	67560	ROSHEIM	03.88.50.40.50
HÔPITAL LA GRAFENBOURG	7, rue Alexandre Millerand	BP 26	67171	BRUMATH CEDEX	03.90.29.16.00
IME Léonard de Vinci	Rue des Ecoles		67340	INGWILLER	03.88.89.44.55
INSTITUT D'EDUCATION MOTRICE LES GRILLONS	116, Route de la Ganzau		67000	STRASBOURG	03.88.65.85.00
INSTITUT DES AVEUGLES	25, Grand'Rue		67190	STILL	03.88.48.79.00

Nom Etablissement	Adresse	Suite	Code postal	Ville	Tel
INSTITUT MEDICO-EDUCATIF	Rue des Ecoles		67340	INGWILLER	03.88.89.44.55
INSTITUT MEDICO-EDUCATIF MONT DES OISEAUX	102, Rue de la Vallée - WEILER	B.P. 60100	67163	WISSEMBOURG CEDEX	03.88.94.98.02
INSTITUT SAINTE-CLOTILDE	19, rue Verdun		67000	STRASBOURG	03.88.45.57.20
INSTITUT UNIVERSITAIRE DE READAPTATION CLEMENCEAU	45, Boulevard Clemenceau	CS 60010	67082	STRASBOURG CEDEX	03.88.21.15.15
INSTITUTION SAINTE PHILOMENE	19A, boulevard Hanauer		67500	HAGUENAU	03.88.07.15.15
L.E.T.P. - HOTELLERIE ET TOURISME	75, Route du Rhin	B.P. 80149	67404	ILLKIRCH GRAFFENSTADEN CEDEX	03.88.65.30.30
LAM St Vincent	7, Rue Martin Bucar		67000	STRASBOURG	03.88.25.39.98
LE TREMLIN - AAPEI Strasbourg	IME - SISES - SAJEP - SESSAD	2, Rue de Dettwiller	67200	STRASBOURG	03.88.78.93.00
LEGT ROBERT SCHUMANN	2, Quai des Pêcheurs	B.P. 30233	67504	HAGUENAU CEDEX	03.88.07.44.00
LEGTPI Marcel RUDLOFF	Quartier des Poteries	Avenue François Mitterand	67200	STRASBOURG	03.90.20.44.10
LOHR INDUSTRIES	Zone Industrielle	A l'attention de Mme VERDIER, D.R.H.	67120	DUPPIGHEIM	03.88.38.98.00
LYCEE ALPHONSE HEINRICH	123, Route de Strasbourg	B.P. 50235	67504	HAGUENAU CEDEX	03.88.53.20.00
LYCEE ANDRE MAUROIS	2, Rue du Stade		67240	BISCHWILLER	03.88.06.27.67
LYCEE D'ENSEIGNEMENT GAL - TECHN. ET PROF.	19, Rue de Verdun		67083	STRASBOURG CEDEX	03.88.61.84.34.
LYCEE JEAN MONNET	B.P. 240		67028	STRASBOURG CEDEX	03.88.31.95.60
LYCEE JEAN ROSTAND	5, Rue Edmond Labbé		67084	STRASBOURG CEDEX	03.88.14.43.50
LYCEE KLEBER	25, Place de Bordeaux		67000	STRASBOURG	03.88.14.31.00
LYCEE LE CORBUSIER	15, RUE LIXENBUHL		67404	ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN CEDEX	03.88.66.87.66
LYCEE RENE CASSIN	4, Rue Schoch	B.P. 67	67046	STRASBOURG	03.88.45.54.54
LYCEE TECHNIQUE LOUIS COUFFIGNAL	11, Route de la Fédération		67100	STRASBOURG	03.88.40.52.52
Lycée LEGTP STANISLAS	7, rue du Lycée		67163	WISSEMBOURG CEDEX	03 88 54 17 18
Lycée des métiers CFA Heinrich - Nessel	123, Route de Strasbourg	B.P. 50235	67504	HAGUENAU CEDEX	03.88.53.20.09

Nom Etablissement	Adresse	Suite	Code postal	Ville	Tel
MAISON D'ACCUEIL DU KOCHERSBERG	8, Rue des Seigneurs		67370	WILLGOTTHEIM	03.88.04.03.33
MAISON D'ACCUEIL LA SOLIDARITE	122, Rue de la République		67720	HOERDT	03.88.51.74.34
MAISON DE L'ENFANCE	10, rue Jean Geoffrey Conrath	PARC DES POTERIES	67200	STRASBOURG HAUTEPIERRE	03.88.26.62.50
MAISON DE L'ENFANCE	1, Rue de l'Ecole		67720	HOERDT	09.63.54.42.66.
MAISON DE L'ENFANCE - MULTI ACCUEIL	11, Rue Jacques Kablé		67170	BRUMATH	03.88.51.00.95
MAISON DE RETRAITE	8, Rue Principale		67470	SELTZ	03.88.05.55.00
MAISON DE RETRAITE "LA VOÛTE ETOILEE"	15, Rue du Général Leclerc		67800	BISCHHEIM	03.88.18.94.94
MAISON DE RETRAITE "SANS SOUCI"	9, Rue de l'Ecole		67118	GEISPOLSHHEIM	03.88.68.89.89
MAISON DE RETRAITE - ABRAPA	9, Rue de la Gare		67130	LUTZELHOUSE	03.88.47.30.08
MAISON DE RETRAITE ARC-EN-CIEL	2, Rue Frédéric Chopin		67116	REICHSTETT	03.88.18.08.00
MAISON DE RETRAITE BEL AUTOMNE	21, Rue de Soufflenheim	B.P. 24	67410	DRUSENHEIM	03.88.53.49.49
MAISON DE RETRAITE BETHLEHEM	15, Route d'Oberhausbergen		67000	STRASBOURG	03.88.27.01.71
MAISON DE RETRAITE DIACONNESSES EMMAUS Centre-Ville	3, rue Sainte-Elisabeth		67000	STRASBOURG	03.88.14.42.95
MAISON DE RETRAITE DU KIRCHBERG	B.P.23		67290	LA PETITE PIERRE	03.88.70.46.47.
MAISON DE RETRAITE DU MANOIR	24, rue Reuchlin		67150	GERSTHEIM	03.88.98.33.00
MAISON DE RETRAITE DU SACRE COEUR	9, Rue de l'Ecole		67350	DAUENDORF	03.88.07.71.28
MAISON DE RETRAITE DU STIFT	5, Allée Ste Famille		67520	MARLENHEIM	03.88.04.10.10
MAISON DE RETRAITE ELISA	Le Moulin Vert	R.N.83	67118	GEISPOLSHHEIM	03.88.55.33.33
MAISON DE RETRAITE IM LAEUSCH	24, Rue de la Largue		67000	STRASBOURG	03.88.41.90.20
MAISON DE RETRAITE MARIE ROBERTA	4, Rue de l'Hôpital		67870	BISCHOFFSHEIM	03.88.50.41.13
MAISON DE RETRAITE SAINT ARBOGAST	3, impasse des Echasses		67000	STRASBOURG	03.88.75.10.44
MAISON DE RETRAITE SAINT GOTHARD	6, Rue de Schaffhouse		67000	STRASBOURG	03.88.37.83.00

Nom Etablissement	Adresse	Suite	Code postal	Ville	Tel
MAISON DE RETRAITE SAINT-CHARLES	31, Rue Saint-Charles	BP 30110	67303	SCHILTIGHEIM CEDEX	03.88.62.12.12
MAISON DE RETRAITE SAINT-FRANCOIS	51, Route de Haguenau		67500	MARIENTHAL	03.88.93.83.48
MAISON DE RETRAITE SAINT-JOSEPH	9, Rue d'Yprès		67000	STRASBOURG	03.88.45.53.20
MAISON DE RETRAITE SAINT-MARTIN	8, Rue du Cygne		67600	HILSENHEIM	03.88.85.92.92
MAISON DE SANTE AMRESO-BETHEL	18, Rue de la Victoire		67205	OBERHAUSBERGEN	03.88.56.18.99
MAISON DU LENDEHOF - ADEF RESIDENCES	4, Rue de la Gendarmerie		67370	TRUCHTERSHEIM	03.88.68.75.80
MULTI ACCUEIL LA MAISONNETTE	56, Rue du Général Leclerc		67450	MUNDOLSHEIM	03.88.20.24.74
MULTI-ACCUEIL DE LA CANARDIERE	53, rue de la Canardière		67100	STRASBOURG	03.88.39.35.03
MULTI-ACCUEIL LES MARMOUSETS	AAPEI de Strasbourg	60, Rue de la Grossau - CS 50046	67027	STRASBOURG CEDEX	03.88.84.78.88
Maison de Retraite Sainte Catherine - Congrégation des Soeurs de la Charité	15, Rue de la Toussaint		67000	STRASBOURG	03.88.21.73.04
Maison de Retraite aux 3 fleurs	2, allée des colombes		67810	HOLTZHEIM	03.88.88.50.18
RESIDENCE HOCHBERG	1, rue du Château Teusch		67290	WINGEN SUR MODER	03.88.89.88.54
RESIDENCE NIEDERBOURG	30, rue du Moulin		67400	ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	03.88.66.44.24
Résidence Laury Munch - Fondation de l'Armée du Salut	8, Rue du Moulin à Porcelaine		67100	STRASBOURG	03.88.22.83.60
SSIAD BETHESDA	1, Rue du Général Ducrot		67082	STRASBOURG CEDEX	03.90.23.80.10
UGECAM D'ALSACE - CENTRE CRF DE SCHIRMECK	32, Rue de l'Ancien Sanatorium		67133	SCHIRMECK CEDEX	03.88.49.62.62

